

# Travailler sereinement avec des brebis

13<sup>ème</sup> rencontre technique ovine de Bourgogne Franche-Comté  
Chez Samuel Delobbe – Chavance - Aulun (Nièvre)

**Jeudi 27 septembre 2018**



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



CIALYN



Alysé  
Pour la performance des éleveurs



# Edito

*Cette journée régionale ovine fait partie des actions que les professionnels de la filière ovine doivent mener pour répondre à la problématique du renouvellement des générations.*

*C'est l'occasion de faire découvrir l'élevage ovin aux étudiants, de présenter un système de production économiquement viable aux futurs installés et de réunir tous les partenaires de cette filière.*

*Je pense qu'il est de notre devoir à nous professionnels, techniciens de chambre et d'organisation de producteurs, de conseiller et d'accompagner ces futurs éleveurs ovins afin qu'ils prennent un minimum de risques financiers.*

*Nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller la moindre occasion de transmettre une troupe ovine à un jeune.*

*Et pour ce faire, la formation de ces jeunes au métier du mouton dans le cadre d'un certificat de spécialisation est indispensable pour maîtriser l'alimentation, le sanitaire, la génétique et les investissements.*

*Notre filière a besoin d'agneaux de bonne qualité qui sont payés à des niveaux de prix relativement stable depuis quelques années.*

*Il faut donc maîtriser les charges et la technique pour dégager un revenu intéressant.*

*Les primes ovines vont baisser un peu, mais nous ne savons pas ce que nous réserve la prochaine PAC. Nous pouvons espérer un minimum de soutien de Bruxelles dans la mesure où la production ovine n'est pas polluante et plutôt bénéfique pour notre environnement.*

**Hubert Mony**

Eleveur ovin et  
Président  
du COREL ovin<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Section Ovine du Comité d'Orientation Élevage de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté



# Contenu

<b>Une installation avec un mariage ovins – porcins réussi .....</b>	<b>5</b>
<b>Préserver sa santé avec un parc de contention .....</b>	<b>9</b>
<b>Simplifier le suivi de la troupe avec OVITEL / OVICLIC .....</b>	<b>13</b>
<b>Aménager d’anciens bâtiments pour travailler plus facilement.....</b>	<b>15</b>
<b>Mettre en oeuvre des équipements adaptés au stade physiologique des brebis.....</b>	<b>19</b>
<b>Améliorer ses conditions de travail avec une main-d’œuvre extérieure .....</b>	<b>23</b>
<b>DEMAIN, JE PRODUIS DES AGNEAUX</b>	
<b>La production ovine, une vraie opportunité ! .....</b>	<b>25</b>
<b>L’essentiel technique en production ovine.....</b>	<b>29</b>
<b>Les investissements en équipements et matériels en production ovine.....</b>	<b>32</b>
<b>S’installer en élevage ovin spécialisé .....</b>	<b>34</b>
<b>Création d’un atelier ovin sur une exploitation spécialisée en bovin allaitant.....</b>	<b>40</b>
<b>Création d’un atelier de 300 brebis en production d’agneaux de bergerie dans une exploitation de grandes cultures avec des sols à faible potentiel.....</b>	<b>44</b>
<b>Repenser son projet pour gagner en autonomie.....</b>	<b>46</b>
<b>Comment intéresser davantage les éleveurs aux actions collectives ? .....</b>	<b>52</b>

**Rédaction :** Anne-Marie BOLOT (Feder Terre d’Ovin), Catherine BONIN (Alysé), Jean François DESCLOIX (CIALYN), Aurore GERARD (CA 21), Christophe RAINON (CDA 58), Dominique REGNIER (MSA de Bourgogne), Laurent SOLAS (CDA 71)

**Coordination :** Philippe DEPONGE (CRA BFC), Lucie LEGROUX (CRA BFC), Gérard SERVIERE (Institut de l’Elevage).

**Affiche et invitation :** Katia BRULAT (Institut de l’Elevage)

**Crédit photos :** Katia BRULAT, Aurore GERARD, Lucie LEGROUX, Christophe RAINON, Laurent SOLAS



## Présentation exploitation

# Une installation avec un mariage ovins – porcins réussi

Christophe RAINON, Chambre d'Agriculture de la Nièvre,  
[christophe.rainon@nievre.chambagri.fr](mailto:christophe.rainon@nievre.chambagri.fr)

À 36 ans et après 13 années de salariat dans le secteur de l'agriculture biologique, Samuel a décidé de s'installer en janvier 2017 sur l'exploitation familiale, suite au départ en retraite de ses parents.

L'exploitation (dont les terres sont en agriculture biologique depuis 2001), est reprise en fermage dans son intégralité : 102 ha de SAU dont 28 ha de cultures et 500 brebis Ile de France (conduites en conventionnel). Il crée un atelier d'engraissement / transformation / vente directe de porcs bio en plein air.

## Des cultures essentiellement autoconsommées

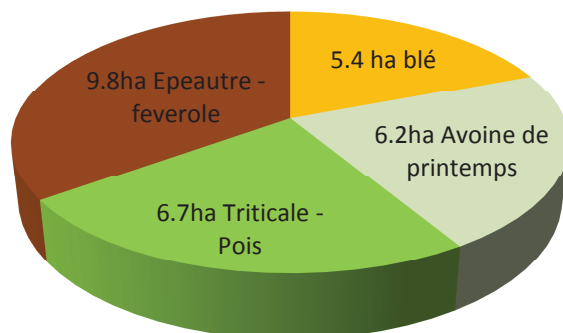


Figure 1 : Cultures 2017

Les rendements sont de 28 q pour les méteils, 20 q pour le blé et 15 q pour l'avoine de printemps.

Seul le blé est vendu et le reste consommé principalement par les brebis.

Chaque année, les prairies temporaires sont semées sous couvert de l'avoine de printemps.

Après moisson, 9 ha d'avoine de printemps sont semés pour être pâturés par 150 brebis gestantes pendant 1.5 mois à l'automne.



Figure 2 : Le mélange épeautre féverole est valorisé dans la ration des agneaux

## Un atelier d'engraissement de porc plein air en développement

Par goût pour le travail de transformation et de vente directe, Samuel a créé un atelier de 15 porcs.

L'objectif est à terme d'abattre 30 porcs par an dont les 2/3 seront valorisés en caissettes.

Six seront transformés en jambon et saucissons, et le reste vendu pour la restauration collective ou en quart ou demi.

Les porcelets Large-White - Landrace x Piétrain sont achetés par lot de 10 à 15 à environ 30 kg, mais Samuel veut devenir naisseur vu la difficulté d'approvisionnement.

En 2017, chaque porc a consommé 500 kg d'aliment complet bio du commerce pour un poids carcasse de 114.5 kg.

Ils sont abattus et découpés à l'âge de 8 mois par lot de 2 à 4 à l'abattoir d'Autun. Pour être transformés en charcuterie par Samuel qui a suivi la formation nécessaire à Aurillac (15), deux jours dans un laboratoire loué à cet effet sont nécessaires.

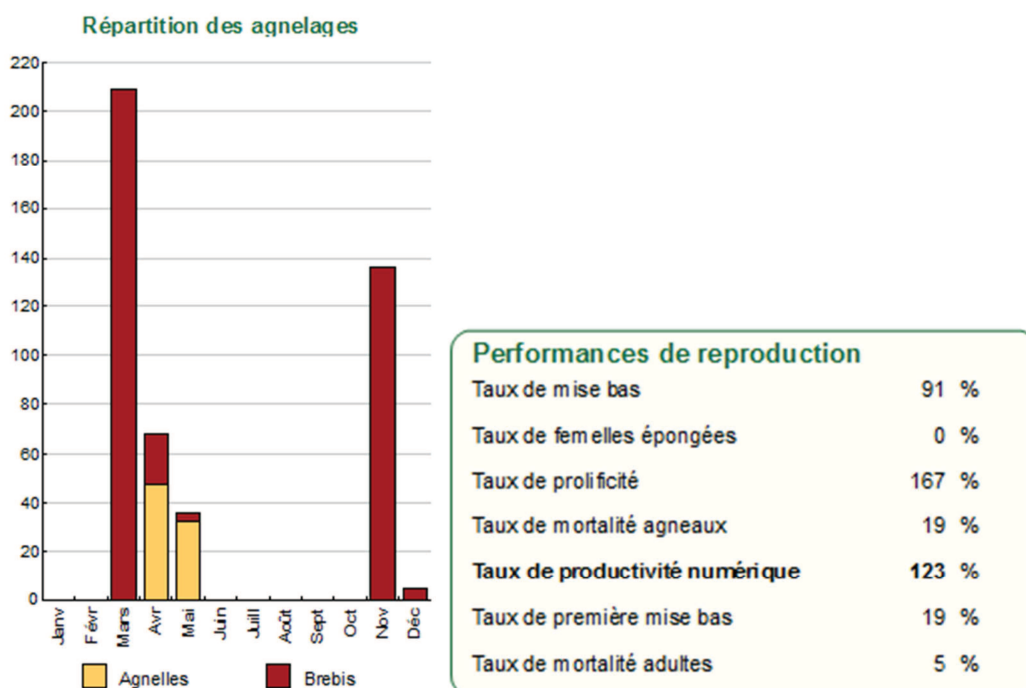
En 2018, 25 porcs seront produits à un poids moyen de 150 kg de carcasse à 10 mois après avoir consommé chacun 700 kg d'aliment.

## Les résultats prometteurs de l'atelier ovin conduit en conventionnel

Samuel a eu la chance de reprendre un troupeau en production.

Les brebis Ile de France dont certaines sont croisées Berrichon du cher se désaisonnent naturellement pour agnelier en novembre.

## Le troupeau est conduit en deux périodes d'agnelages



De début octobre à fin décembre 2016, 245 brebis ont été luttées en un seul lot avec un ratio de 10-12 brebis par bélier qui permet de grouper les mises bas.

Les 97 agnelles nées doubles au printemps et choisies au sevrage, sont luttées en un seul lot de mi-novembre à fin décembre avec un taux de fertilité de 80 %.

De début juin à début août 2017, 159 brebis ont été luttées à l'herbe, systématiquement échographiées mi-septembre et les vides rejoignent celles mises en lutte à l'automne.

Les agnelages sont groupés sur novembre.

Les lots de luttés de juin sont constitués des brebis, des antenaises vides du printemps et de brebis ayant mis bas un seul agneau au printemps et qui sont accélérées pour atteindre un effectif suffisant pour équilibrer les deux périodes de mise bas.

### 80 kg d'aliment complet par agneau produit

Les agneaux de bergerie sont engraisés avec un aliment complet du commerce à partir de 3 semaines. Ils sont nourris à volonté et à partir d'environ 35 kg, rationnés à 900 g - 1 kg afin d'étaler les ventes et de limiter les problèmes de gras.

Ceux nés au printemps sont complétés au pré 3 semaines avant sevrage avec de l'épeautre-féverole.

Quand leur consommation atteint environ 700 g, ils sont sevrés (de mi-juillet à fin août) puis, après 10 jours de transition, finis en bergerie avec de l'aliment complet.

### Une alimentation à base de foin et méteil pour les brebis

Les brebis sont systématiquement échographiées pour être allotées.

Le méteil est soit un triticales-pois, soit un épeautre-féverole distribué seul avant mise bas.

Après agnelage, le mélange est composé pour 2/3 de méteil et pour 1/3 d'un complémentaire azoté du commerce nécessaire à l'équilibre de la ration.

La complémentation des brebis en agnelage de printemps s'arrête au bout de 3 semaines.

Tableau 1: Quantités distribuées quotidiennement autour de la mise bas

Stade physiologique	Brebis avec un simple	Brebis avec des doubles
5 à 6 semaines avant mise bas	350 g	500 g
3 à 4 semaines avant mise bas	550 g	850 g
2 semaines avant mise bas	750 g	1 100 g
1 à 3 semaines après mise bas	800 g	1 300 g
4 à 6 semaines après mise bas	500 g	1 000 g
7 à 10 semaines après mise bas	400 g	700 g

En 2017, les consommations globales du troupeau rapportées à la brebis ont été de 212 kg de fourrage et 214 kg de concentré.



### 60 % de la surface en herbe en Prairie Temporaire

Les stocks de foin sont réalisés sur 28 ha de Prairie Temporaire après déprimage avec un rendement moyen de 3.5 t de MS / ha.

Le chargement moyen est de 7 brebis / ha.

### Les ventes d'agneaux 11 mois de l'année

70 % des agneaux sont vendus à des boucheries locales via l'association « L'agneau près de chez vous » à un poids moyen de 21.5 kg de carcasse et à un prix moyen de 142 €.

Le reste est vendu à un groupement (COBEVIM) ou un négociant privé.

17 agneaux ont été vendus en caissette à un prix moyen de 236 €.

En 2017, l'ensemble des agneaux a été valorisé à un poids moyen de 21 kg de carcasse pour 138 €.

### Des résultats économiques encourageants

La marge brute de l'atelier ovin s'élève à 105 € par brebis grâce à une bonne productivité, une bonne valorisation des agneaux et des charges opérationnelles maîtrisées.

L'EBE de 59 500 €, soit 35 % du produit brut total, sert à rembourser les annuités d'un montant de 26 890 € et dégager un revenu disponible de 32 600 € (supérieur de 4 000 € à la prévision de l'étude d'installation).

### Les investissements à l'installation

Tableau 2 : Tableau des investissements à l'installation

Nature de l'investissement	Montant	Financement prêt JA	Autofinancement
Reprise cheptel	71 600 €	54 900 €	16 700 €
Reprise matériel	141 350 €	139 850 €	1 500 €
Reprise stocks	880 €		880 €
Reprise stock fourrage + paille	3 041 €		3 041 €
Reprise avance en terre	3 181 €		3 181 €
Achat matériel	25 899 €	21 300 €	4 599 €
Achat clôture	3 067 €	3 067 €	
Partis sociales CUMA	1 070 €		1 070 €
<b>Total</b>	<b>250 088 €</b>	<b>219 117 €</b>	<b>30 971 €</b>

Samuel a bénéficié d'une DJA de 21 330 €.

### Une première année riche en réflexion

Samuel a réfléchi à l'évolution de son système d'exploitation essentiellement par rapport au temps et à la pénibilité du travail : achat d'un chien de troupeau et investissement dans un parc complet de contention.

Le passage de la troupe ovine en agriculture biologique est envisagé :

Quel effectif, quelle race et quelle conduite des ovins pour être autonome en alimentation et diminuer la charge de travail afin de développer l'atelier porc plein air ?

*La simulation réalisée est présentée dans l'Atelier 6 « Repenser son projet ».*

## Préserver sa santé avec un parc de contention

*Dominique REGNIER, Conseiller en prévention à la MSA de Bourgogne  
[regnier.dominique@bourgogne.msa.fr](mailto:regnier.dominique@bourgogne.msa.fr)*

La réduction de la main-d'œuvre et l'augmentation des effectifs des troupeaux rendent indispensable la réalisation d'un parc de contention pour simplifier le travail, le faciliter, réduire le temps passé et sa pénibilité.

Les manipulations et interventions sur le troupeau représentent une part importante de la charge de travail. La répétition du geste entraîne épuisement, lassitude, fatigue et peut générer des troubles musculo-squelettiques voire des risques psychiques pour l'éleveur.

Dès l'installation, les conditions de travail doivent être prises en compte afin de permettre à l'éleveur d'intervenir plus efficacement, en situation de confort (pour lui comme pour l'animal) et de diminuer les risques d'accidents de travail et maladies professionnelles. Réduire la pénibilité, c'est prévenir de la fatigue et préserver son capital santé durant sa carrière professionnelle.

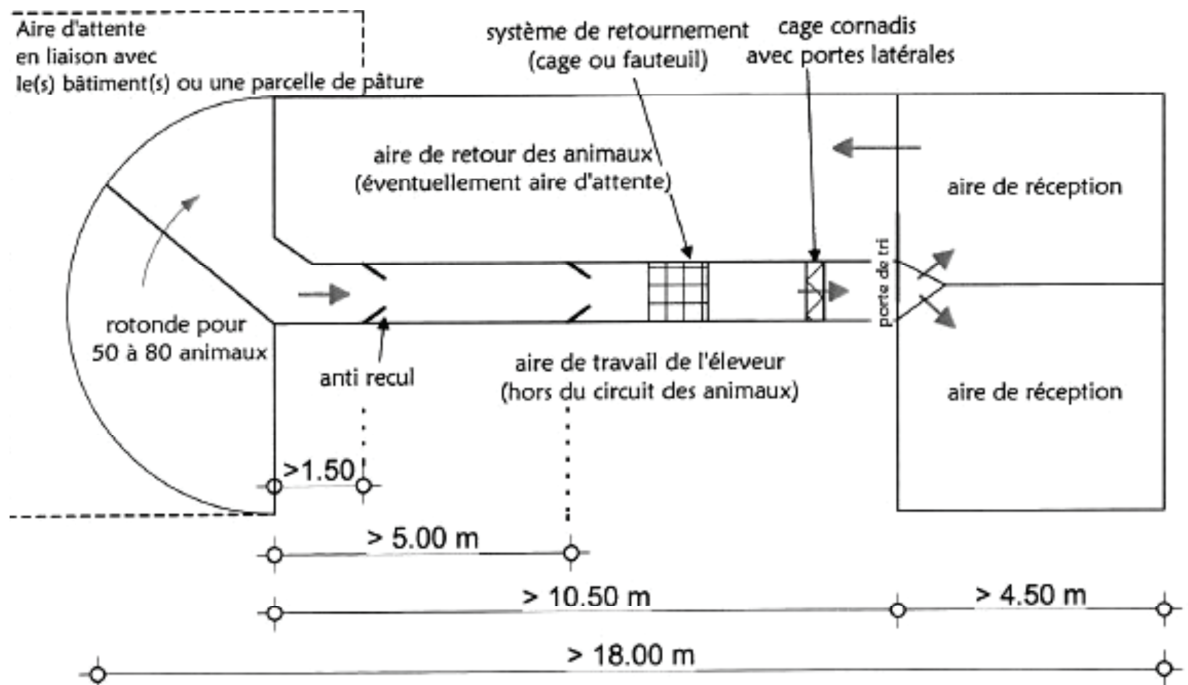
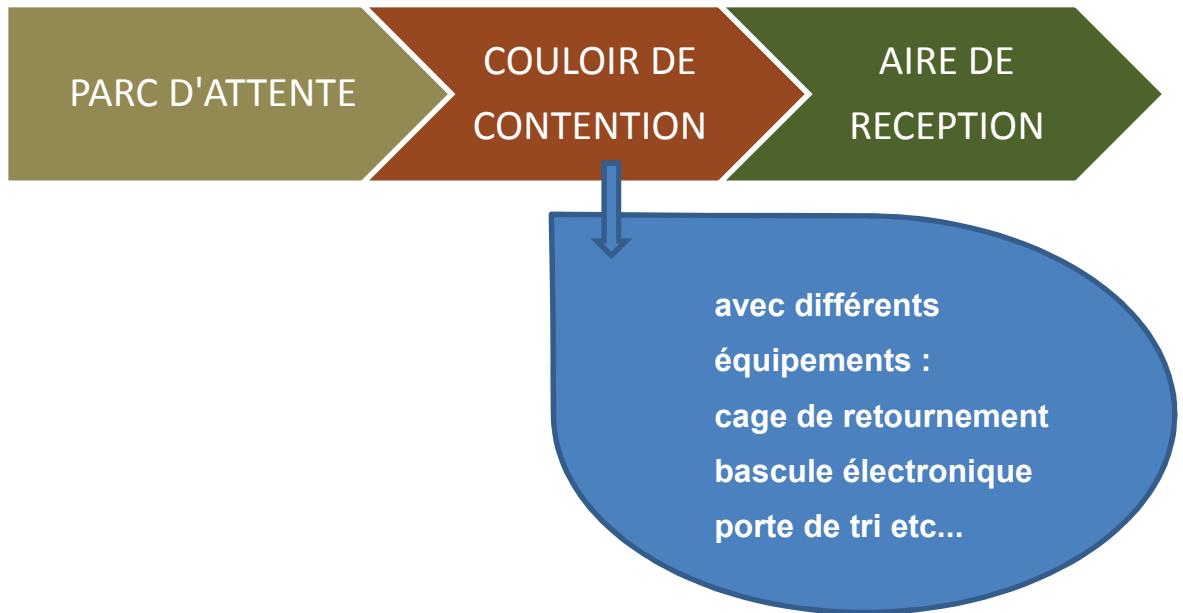


*Figure 3 : Un parc de contention bien pensé  
( composé d'un couloir étroit ne laissant passer qu'une brebis à la fois, des parois pleines et hautes et des anti- reculs pour faciliter la marche en avant des animaux avec des portes de tri qui s'ouvrent facilement et un sol bétonné facilitant le nettoyage)*

## Rappel des principes de la contention :

- Respecter le réflexe naturel des ovins : **mouton de Panurge**
- Les parois du couloir sont pleines et hautes : **au minimum 85 cm pour que l'animal se concentre sur celui qui le précède**
- Le couloir doit être étroit : **45 cm pour les brebis et 32 cm pour les agneaux. Les parois des couloirs doivent être lisses**
- Les anti-reculs. **Laisser la place pour une brebis à l'entrée du couloir, puis placer un anti-recul tous les 3 m l'un de l'autre**
- Prévoir la place d'une brebis devant chaque poste, **son rôle étant d'attirer la brebis suivante et de travailler en poste fixe**
- Positionner des portes de passage d'homme, **afin de ne plus enjamber les parois et de faciliter les déplacements autour et à l'intérieur des parcs**
- Bétonner le sol **pour en faciliter le nettoyage**
- Positionner un éclairage adapté à **chaque poste de travail (cornadis, cage de retournement...)**
- Respecter 1 à 2 % de pente **dans le sens de circulation des animaux et faciliter l'écoulement des jus de pédiluve**
- Couvrir le couloir ou le parc : **pour travailler quelle que soit la météo et éviter les ombres au sol**
- Prévoir, **au poste de travail** les commandes à distance des portes d'entrée et de sortie **afin de limiter les déplacements**
- Le bruit perturbe les animaux, **pour le réduire fortement, installer des tampons au niveau des anti-reculs par exemple**

Toute installation de contention fixe doit nécessairement s'organiser autour du schéma de base suivant :



**Le coût de réalisation dépend de sa complexité et aussi en grande partie de la part d'auto-construction de l'éleveur. L'efficacité finale en termes d'amélioration du suivi sanitaire du troupeau et de production permet un retour sur investissement.**

**En prenant en compte le comportement ovin et la circulation des hommes, le parc de tri et de contention contribue surtout fortement à l'augmentation de la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail.**



*Figure 4 : Un parc de contention doit prendre en compte la circulation des animaux et des hommes*

Une réflexion est actuellement en cours sur l'exploitation de Samuel DELOBBE pour l'implantation d'un parc de contention sous tunnel.



*Figure 5 : Les tunnels mis en place par le père de Samuel*

# Simplifier le suivi de la troupe avec OVITEL / OVICLIC

Laurent SOLAS, Chambre d'Agriculture 71, animateur du groupe technique OVITEL  
[lsolas@sl.chambagri.fr](mailto:lsolas@sl.chambagri.fr)

Les notifications obligatoires des mouvements d'animaux, les enregistrements pour les signes officiels de qualité et d'origine, la tenue du carnet sanitaire sont souvent perçus par les éleveurs comme des contraintes. S'équiper d'un logiciel de gestion de troupeau permet de gagner du temps, de limiter les risques d'erreur et d'obtenir rapidement des bilans de production afin d'optimiser les performances de sa troupe ovine. Très rapidement les frais d'achat de licence et de maintenance du logiciel sont amortis et comme le dit Samuel Delobbe "en supprimant la paperasse je gagne en tranquillité et sécurité", tout en étant en mesure bien sûr de fournir sans difficultés les données demandées en cas de contrôle.

## Effectuer les démarches réglementaires en quelques clics

Chaque année, les démarches administratives nécessitent de déclarer des éléments des derniers mois. Avec un logiciel, sont édités facilement, par exemple :

*Le recensement des ovins* (effectifs mâles et femelles de plus de 6 mois au 1<sup>er</sup> janvier, nombre d'agneaux nés l'année précédente, nombre d'agneaux achetés, recensement des béliers) très fastidieux à établir à partir d'une liasse de papier,

*La déclaration pour l'aide ovine*, outre le calcul du nombre de brebis éligibles et du ratio de productivité numérique, le logiciel contrôle le taux de renouvellement et alerte l'éleveur si le seuil de 20% est dépassé.

*La notification des mouvements des animaux* est envoyée informatiquement à l'EDE, cela supprime l'envoi des documents papiers.

Figure 6 : tableau de bord réglementaire

Tableau de bord réglementaire		
Période du 07/09/17 au 07/09/18 <a href="#">Rafraîchir</a>		
<b>Aide Ovine</b>		
Campagne de calcul :	2018	Nombre de femelles déclarées à l'aide ovine <b>760</b>
<b>Femelles éligibles en début de période de détention</b>	<b>792</b>	<a href="#">voir</a>
<i>Femelles de plus d'un an au 12/05/2018, présentes dans l'inventaire au 02/02/2018, ayant déjà agnelées ou non</i>		
	<b>+</b>	
<b>Femelles de moins d'un an qui ont agnelé pendant la période de détention</b>	<b>0</b>	<a href="#">voir</a>
<i>Femelles de moins d'un an au 12/05/2018, ayant agnelées avant le 12/05/2018 et qui sont présentes au 12/05/2018</i>		
	<b>-</b>	
<b>Femelles éligibles sorties de l'exploitation pendant la période de détention</b>	<b>41</b>	<a href="#">voir</a>
<i>Femelles de plus d'un an au 12/05/2018 qui sont sorties dans la période de détention (entre le 02/02/2018 et le 12/05/2018)</i>		
	<b>+</b>	
<b>Agnelles de remplacement utilisées pour compenser la sortie de femelles éligibles pendant la période de détention (Max : 760 * 20% = 152)</b>	<b>41 (5,39%)</b>	
<b>Total de brebis éligibles calculé</b>	<b>792</b>	
<b>Nombre d'agnelles de remplacement en début de période de détention</b>	<b>202</b>	
<i>Nombre de femelles de remplacement calculé au 02/02/2018 (femelles présentes dans l'inventaire au 12/05/2018 de moins d'un an au 02/02/2018)</i>		
<b>Nombre d'agnelles de remplacement encore disponibles</b>	<b>161</b>	
<i>Nombre de femelles de remplacement calculé au 12/05/2018</i>		
<i>- Prenant en compte les achats (= 0) et les sorties durant la période de détention</i>		
<i>- Prenant en compte les agnelles devenues éligibles car ayant agnelées dans la période (= 0)</i>		
<i>202 - 41 + 0 = 161</i>		
<b>Nombre de remplacements encore possibles pour ne pas dépasser 20% d'agnelles et sans avoir recours à l'achat de femelles</b>	<b>111</b>	
<b>Nombre de brebis qui ont agnelé au moins une fois ou qui sont âgées d'au moins un an à la date de la fin de période de détention</b>	<b>756</b>	
<b>Éléments pour le calcul de votre ratio de productivité</b>		
Nombre d'agneaux vendus sur l'année 2017	<b>694</b>	<a href="#">voir</a>
Nombre d'agneaux nés sur l'année 2017 (y compris les morts-nés)	<b>1447</b>	<a href="#">voir</a>
Nombre de femelles au 1er janvier de l'année 2017 :		
qui ont agnelé au moins une fois avant le 31/12/2016 (peu importe leur âge)		
ou de plus d'un an au 31/12/2016 qui n'ont pas agnelé avant le 01/01/2017	<b>675</b>	<a href="#">voir</a>
<b>Votre ratio de productivité est (694/675)</b>	<b>1,03</b>	

## Trier facilement ces agneaux

La vente des agneaux sous signes officiels de qualité et d'origine nécessite le respect d'un cahier des charges (par exemple la race, l'âge au sevrage, à l'abattage, les conditions d'élevage). Lors du tri, le numéro de l'animal, saisi ou lu électroniquement, suffit pour que le logiciel indique s'il est éligible ou non à un SIQO, puis édite un bordereau d'enlèvement et enfin mette à jour la notification de mouvement des animaux.

## Mémoriser de nombreuses informations sur les animaux et trier rapidement les brebis

Lors de la saisie des différents événements (échographie, agnelage, traitement, pesée, observations,...) une fiche individuelle est complétée pour servir ensuite au tri des brebis.

Ainsi lorsque l'éleveur le souhaite et y compris avec une application sur smartphone, il est possible de renseigner différents critères, notamment de carrière (mammite, agnelage difficile,...) ou de moindre productivité (vide, mère peu maternelle) très utiles pour établir la liste des brebis à réformer.

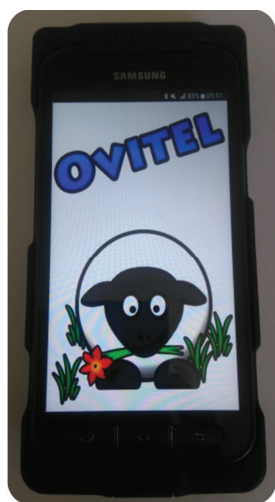
Figure 7 : liste des brebis à réformer

Effectifs présents												Aide à la réforme												Affichage
Catégorie		Effectif présent	Effectif Nb	Proposés à %	Vide Nb	%	Prod. insuffisante Nb	%	A réformer Nb	%												<input type="checkbox"/> Afficher les ani <input type="checkbox"/> Afficher les ani <input type="checkbox"/> Afficher les ani <input type="checkbox"/> Afficher les ani		
Agneaux		496																						
Agnelles		50																						
Brebis		555	8	1,44	11	1,98	25	4,5																
Béliers		17																						

A réformer	N° officiel	Cat.	Age	Texte réforme PI = production insuffisante PR = proposé à la réforme	Dernière MB	Dernier avort.	Durant les 24 derniers mois				Durant la carrière			Agneaux suités	Présence (mois)	IVL	I PR	I CR	Genotypage	Qualification	Dernière observation	Avt dernière observation
							Nb élevés	Nb nés	Nb morts avant 3 j	Nb allaités artif.	Nb adoptés	Nb élevés	Nb agnelages	Nb avort.								
<input type="checkbox"/>	49500271842	Brebis	17 M	PR : Cause inconnue : eventration	31/08/18		1	3	1	1		1	1		16	+102	+9700	0	arr/arr p		Cause inconnue : eventration	09. Parasitisme interne -
<input type="checkbox"/>	49500262185	Brebis	24 M	PR : 16. Divers : eventration	09/11/17		2	2				2	1		24	+95	+10700	0	arr/arr p	MR	16. Divers : eventration	13. Non délivrance :
<input type="checkbox"/>	49500262014	Brebis	2 A	PR : Boiterie	14/11/17		3	4			1	3	2		28	+92	+11700	0	arr/arr p	MR	Boiterie	
<input type="checkbox"/>	49500261795	Brebis	2 A	PR : 03. Forme du trayon	24/08/18		3	5			1	3	3		36	+90	+9600	0	arr/arr p	MR	02. Mammite clinique :	03. Forme du trayon
<input type="checkbox"/>	49500251929	Brebis	3 A	PR : 09. Lait d'un côté / 09. Lait d'un côté	24/08/18		3	4		1	1	3	3		54	+99	+8500	0	arr/arr p	MR	09. Lait d'un côté	09. Parasitisme interne -
<input type="checkbox"/>	49500241644	Brebis	4 A	PR : 09. Lait d'un côté	17/04/18		4	9		3	2	5	4		54	+98	+10600	0	arr/arr p	MA	01. Gros trayon	09. Parasitisme interne -
<input type="checkbox"/>	49500241557	Brebis	4 A	PR : 01. Gros trayon	24/08/18		4	6	1	1		8	4		54	+95	+11700	0	arr/arr p	MR	02. Maintien de la mamelle	09. Parasitisme interne -
<input type="checkbox"/>	49500241529	Brebis	4 A	PR : 02. Maintien de la mamelle	29/08/18		2	2				1	1		36	+97	+8900	0	arr/arr p	MR		
<input type="checkbox"/>	49500230568	Brebis	5 A	Vide depuis le 26/08/16 (24 mois)	26/08/16							3	3		65	+94	+9700	0	arr/_..._p			
<input type="checkbox"/>	49500251732	Brebis	3 A	Vide depuis le 17/11/16 (21 mois)	17/11/16							1	1		36	+97	+8900	0	arr/arr p	MR		
<input type="checkbox"/>	49500271028	Brebis	19 M	Vide : aucun agnelage depuis sa naissance le 03/02/17		04/04/18								1	19	+94	+10400	+105	arr/arr p	R		
<input type="checkbox"/>	49500251731	Brebis	3 A	Vide depuis le 15/02/17 (18 mois)	15/02/17		1	1				1	1		36	+98	+8400	0	arr/arr p	MR		
<input type="checkbox"/>	49500251941	Brebis	3 A	Vide depuis le 21/02/17 (18 mois)	21/02/17	26/03/18	1	2	1			1	1	1	36	+94	+9400	0	arr/_..._p	MR	09. Parasitisme interne -	13. Non délivrance :
<input type="checkbox"/>	49500271527	Brebis	19 M	Vide : aucun agnelage depuis sa naissance le 24/02/17		25/04/18								1	18	+102	+9800	0	arr/_..._p		09. Parasitisme interne -	
<input type="checkbox"/>	49500261110	Brebis	2 A	Vide depuis le 12/04/17 (17 mois)	12/04/17		1	1				1	1		30	+107	+10800	0	arr/arr p	MB		
<input type="checkbox"/>	49500261035	Brebis	2 A	Vide depuis le 21/04/17 (16 mois)	21/04/17		1	1				1	1		31	+99	+9900	0	arr/arr p	MA	Perte éponge	

## Limitier les risques d'erreur avec la lecture électronique



L'utilisation d'un lecteur de boucle électronique connecté à un smartphone limite considérablement le risque d'erreur et en plus évite d'avoir à nettoyer les boucles pour relever une liste de numéros.

Bientôt des lecteurs de boucles électroniques intégrés à la coque des smartphones (Photo de gauche). Ils faciliteront l'enregistrement des informations sur le terrain.

Ces outils pourront se connecter à une bascule équipée ou non de porte de tri et rendront automatique l'enregistrement des numéros et le poids des animaux ainsi que leur tri (Photo de droite).



# Aménager d'anciens bâtiments pour travailler plus facilement

Jean François DESCLOIX, CIALYN  
[jds@cialyn.fr](mailto:jds@cialyn.fr)  
Laurent SOLAS, Chambre d'Agriculture 71  
[lsolas@sl.chambagri.fr](mailto:lsolas@sl.chambagri.fr)

Chaque aménagement est un cas particulier qui tient compte

- ↗ de l'emplacement des ouvertures
- ↗ des poteaux intérieurs,
- ↗ du volume d'air
- ↗ des dimensions du bâtiment. La largeur est très souvent déterminante
- ↗ du type d'animaux qui seront logés et pour les brebis de leur stade physiologique.
- ↗ du type d'alimentation et son mode de distribution
- ↗ du mode de paillage

Pour ne rien oublier, il est souhaitable de remplir le questionnaire questionnaire ci-après "Aménagement d'un bâtiment existant en bergerie"

Aménagement d'un bâtiment existant en bergerie			
Nom :	Prénom :	adresse	
tél. :	mail.		
<b><u>Toutes les cotes, ouvertures, et les différents éléments sont à reporter sur un croquis au verso</u></b>			
<b><u>Cotes intérieures :</u></b> longueur :                      largeur :                      hauteur sous plafond ou plancher : Présence de poutres ? oui    non    si oui    hauteur sous les poutres :			
<b><u>Ouvertures :</u></b> Portail et porte : hauteur                      largeur :			
<b><u>Nature du sol : terre battue, dalle béton, caillebotis, autres</u></b> (à préciser)			
<b><u>Éléments présents dans ce bâtiment :</u></b> Piliers, mur de refend, cloisons, ancien caniveau pour chaîne de curage, anciennes crèches pour bovins, arrivée d'eau			
<b><u>Ce bâtiment recevra :</u></b> Brebis à l'entretien, fin de gestation, en agnelage, en lactation  Agneaux à l'engraissement (après sevrage)			
<b><u>Type d'alimentation :</u></b> Concentrés : oui    non Foin balles rondes, foin balles carrées Enrubannage : oui    non Mode de distribution : en libre-service (râtelier) ou déroulé Ensilage : oui    non			

Figure 8: Modèle de questionnaire pour un projet d'aménagement de bergerie



Au moment de la conception du projet, Il faut toujours avoir en tête les différentes normes de surfaces et de longueurs d'auges et savoir que si la largeur de l'aire paillée est insuffisante ( $< 4/4.5\text{m}$ ) alors ce n'est pas le nombre potentiel de place à l'auge qui définit le nombre d'animaux dans le bâtiment mais la surface par brebis nécessaire

**Exemple:** bâtiment avec une aire paillée de 20 m de long et 3 m de large,  
Chargement souhaité :  $1.5\text{m}^2/\text{brebis}$ ,  
 $20 \times 3 = 60 \text{ m}^2$  disponibles  
 $60 \text{ m}^2 / 1,5 = 40$  brebis.

Conclusion ce bâtiment ne peut recevoir que 40 brebis alors que le nombre de places à l'auge peut atteindre 60 places (20m x 3)

## Largeurs comprises entre 6 et 8 m – 5 possibilités

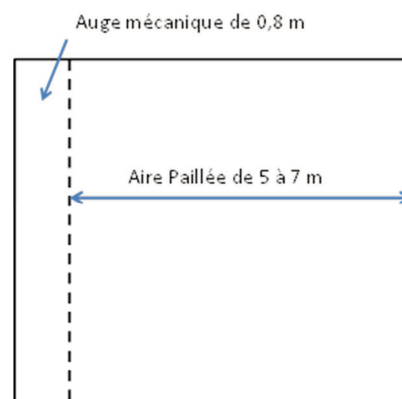
### Auge mécanique

#### Avantages :

Distribution rapide sans fatigue, c'est l'équipement qui libère la plus importante surface pour l'aire paillée.

#### Inconvénients :

Coût très important (les animaux ne mangent que sur une longueur).



### Claies auge + râteliers à foin

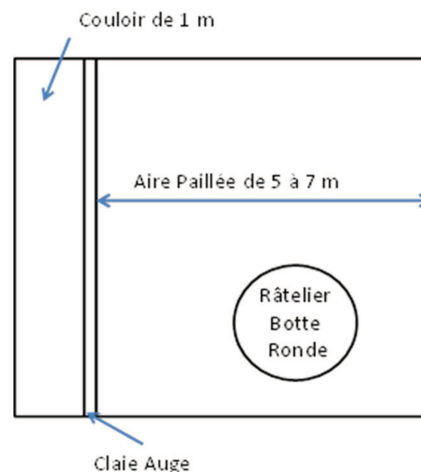
Les claies auges permettent uniquement la distribution du concentré, le fourrage doit être distribué dans des râteliers.

#### Avantages :

Peu encombrant et coût peu important

#### Inconvénients :

Ne permet de distribuer le concentré qu'en quantité rationnée (petite capacité des auges). Tenir compte des limites de la distribution du fourrage en libre-service (gaspillage, quantité ingérée pouvant être insuffisante problème acidose).



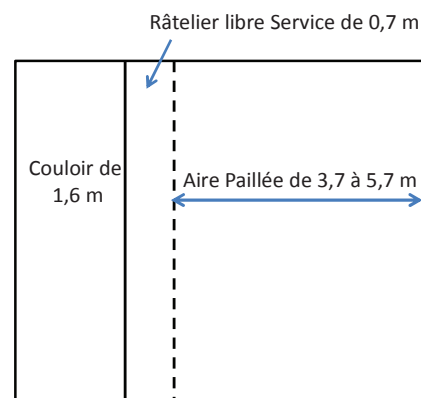
### Râtelier libre-service ovin bois ou galva

#### Avantages :

Le couloir permet de dérouler le fourrage et de distribuer le concentré, coût raisonnable.

#### Inconvénients :

Le fourrage, une fois déroulé dans le couloir doit être hissé manuellement dans les râteliers.



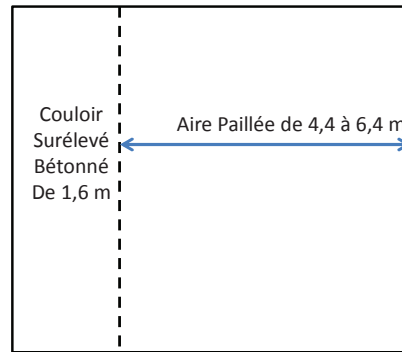
### Couloir bétonné surélevé 1.6 m mini

#### Avantages :

Gain de place par rapport au râtelier libre-service car l'auge est comprise dans le couloir), la reprise du fourrage est simplifiée.

#### Inconvénients :

Équipement fixe et surélevé de 40 cm. Vérifier dans le cas d'une vieille écurie, que la hauteur sous le plafond (poutres) soit suffisante pour se tenir debout.



### Râtelier auge trottoir bois ou couloir bétonné surélevé 1.6 m

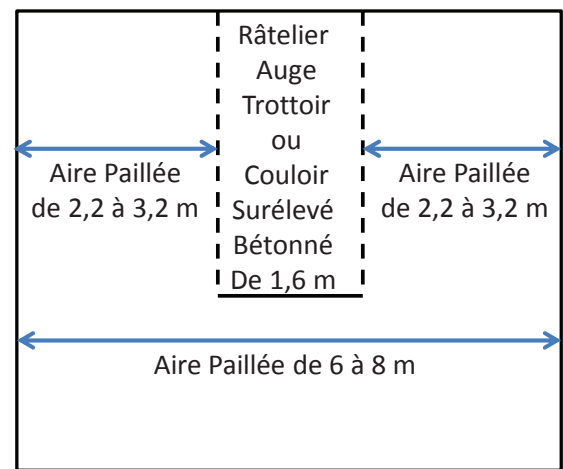
Dans ce cas les brebis mangent de chaque côté, mais compte tenu de la profondeur limitée de l'aire paillée, ces équipements ne peuvent pas être installés sur toute la longueur. Il est indispensable de laisser une aire paillée suffisante sur une extrémité pour obtenir la surface par brebis nécessaire.

#### Avantages :

Idem Couloir bétonné surélevé 1.6 m mini, distribution facilitée si le portail est central

#### Inconvénients :

Idem Couloir bétonné surélevé 1.6 m mini en prenant la précaution que la largeur des aires paillées soit suffisante pour le curage



### Largeurs comprises entre 9 et 11 m - 3 possibilités

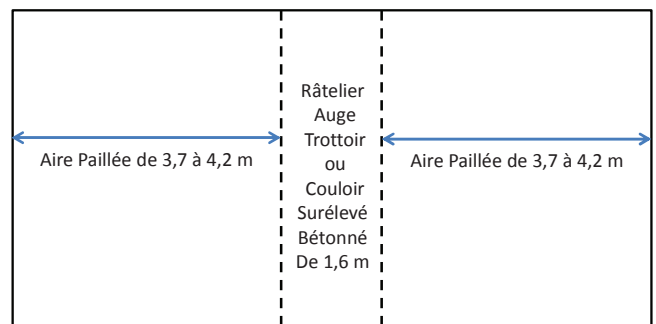
#### Râtelier auge trottoir bois ou couloir bétonné surélevé 1.6 m

#### Avantages :

Permet de dérouler le fourrage, surveillance des agneaux facilitée, coût modéré

#### Inconvénients :

La distribution des fourrages ne peut pas être mécanisée et donc les bottes doivent être déroulées manuellement.



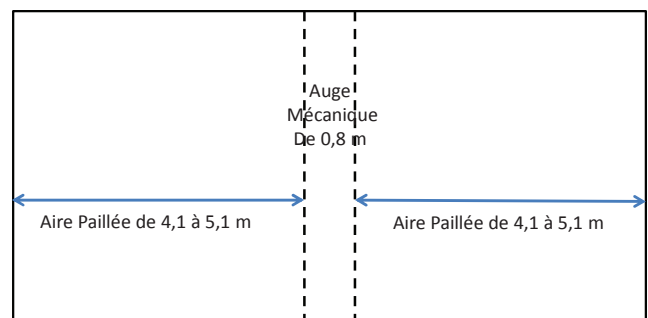
#### Auge mécanique

#### Avantages :

Distribution rapide sans fatigue, c'est l'équipement qui libère la plus importante surface pour l'aire paillée.

#### Inconvénients :

Coût important



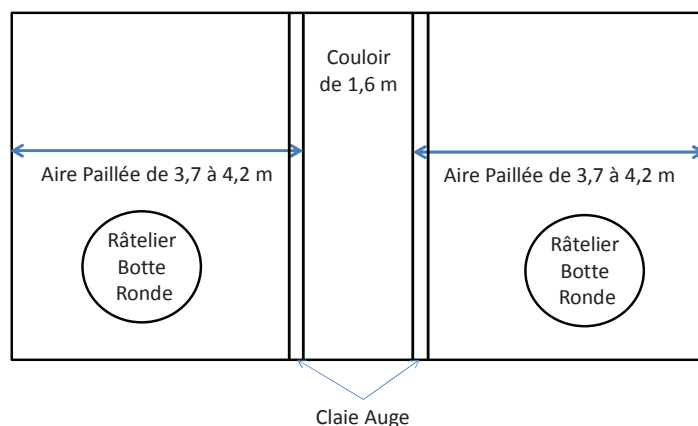
### Claies auge + râteliers à foin

Elles sont installées sur 2 rangées parallèles, séparées d'un couloir d'une largeur comprise entre 1 m (distribuer concentrés uniquement) et 1.6m (dérouler BR de paille pour faciliter paillage)

#### Avantages

et **Inconvénients** :

Idem que pour largeur 6 à 8 m



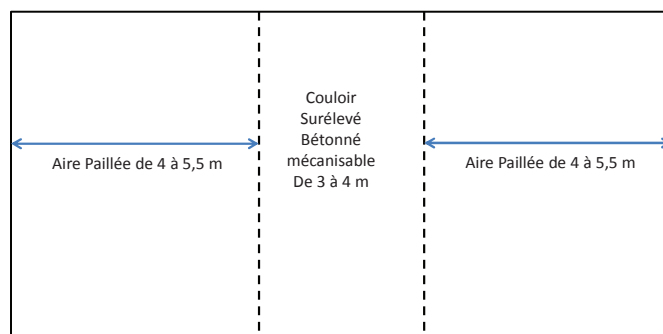
**Remarque** : l'utilisation des râteliers libre-service n'est pas adaptée pour des largeurs comprises entre 9 et 11m, en effet la largeur de couloir nécessaire pour dérouler une botte (1.6 m) ajoutée à la largeur des râteliers (2 x 0.7 m) rendent la largeur des aires paillées insuffisantes.

### Largeurs comprises entre 12 et 14 m

A partir de 12m on peut envisager d'équiper sa bergerie avec un couloir central surélevé mécanisable à condition que la hauteur soit suffisante pour le passage d'un tracteur

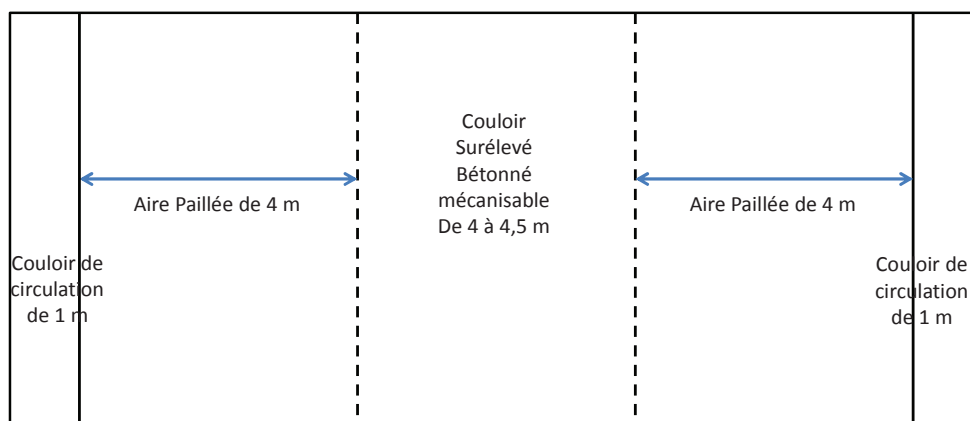
*Quelle largeur pour un couloir ?*

Entre 3 et 4 m, c'est le minimum, équipé de cornadis c'est mieux car évite d'écraser les têtes. On pourra alors utiliser une dérouleuse pailluse ou éventuellement une mélangeuse (dans ce cas on ne pourra pas distribuer des 2 côtés).



### Largeur supérieure à 14 m

Ce n'est qu'à partir de ces largeurs que l'on peut envisager la construction de couloirs latéraux d'environ 1 m de large permettant la surveillance, la circulation des animaux et des hommes et certaines interventions sur le troupeau.



## Mettre en œuvre des équipements adaptés au stade physiologique des brebis

Jean François DESCLOIX, CIALYN

[ids@cialyn.fr](mailto:ids@cialyn.fr)

Laurent SOLAS, Chambre d'Agriculture 71

[lsolas@sl.chambagri.fr](mailto:lsolas@sl.chambagri.fr)

Les équipements pour travailler dans de bonnes conditions dépendent du type d'animaux et de leur stade physiologique. Pour des brebis, on distingue 3 stades physiologiques et donc 3 types d'équipement à mettre en œuvre :

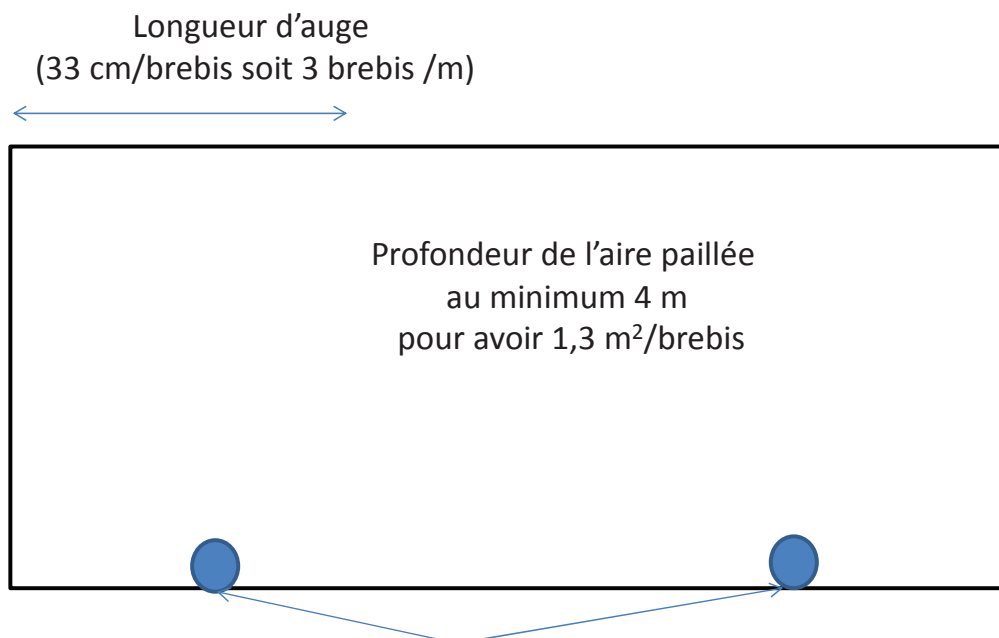
### Pour loger des brebis à l'entretien

En termes de surface d'aire paillée, il faut compter au minimum 1,3 m<sup>2</sup> par brebis et 33 centimètres de place à l'auge soit 3 brebis par mètre d'auge. De ce fait il faut que la profondeur des aires paillées fasse au moins 4 mètres.

Il faut aussi compter entre 6 et 10 m<sup>3</sup> d'air par brebis et pour assurer un bon renouvellement, prévoir 2 fois plus d'entrée d'air que de sortie sachant que par brebis, il faut compter 0,025 m<sup>2</sup> de sortie d'air. Pour un renouvellement de l'air sans courant d'air il sera nécessaire d'utiliser soit du bardage bois ajouré, du filet brise vent, de la tôle ou du translucide perforé.

Pour l'abreuvement, plutôt que de prévoir 1 abreuvoir pour 40 à 50 brebis, il est préférable de positionner un abreuvoir tous les 5 à 6 mètres afin de ne pas être limité pour constituer les différents lots. Ainsi l'ensemble des animaux, quels que soit leurs gabarits, ont accès à l'eau. Les abreuvoirs doivent être positionnés à une hauteur comprise entre 40 et 50 cm. Au niveau de la température ambiante dans la bergerie, la zone de confort pour des brebis à l'entretien se situe entre 0°C et 23°C.

### Les normes pour le logement des brebis à l'entretien

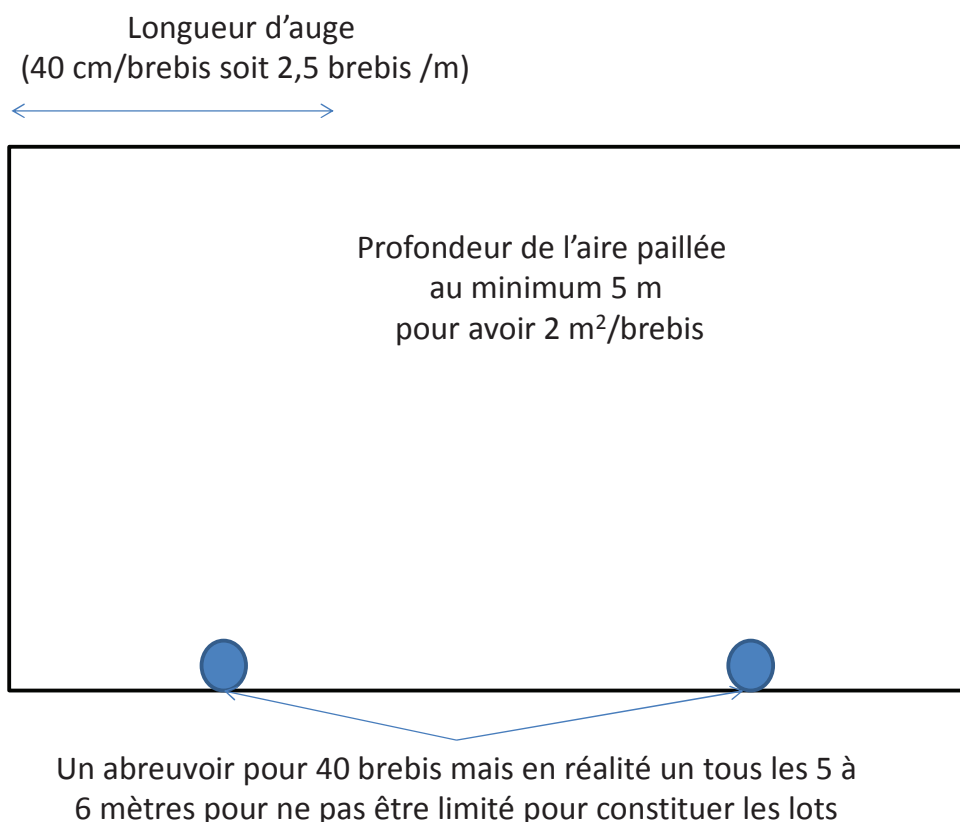


Un abreuvoir pour 40 brebis mais en réalité un tous les 5 à 6 mètres pour ne pas être limité pour constituer les lots

## Pour loger des brebis en fin de gestation et pendant l'agnelage

Le logement des brebis en fin de gestation nécessite de prévoir 2 m<sup>2</sup> par brebis et 40 cm de place à l'auge soit 2,5 brebis par mètre d'auge. De ce fait il faut que la profondeur des aires paillée soit au moins de 5 mètres. Les normes en terme de volume et de renouvellement d'air sont les mêmes que les brebis à l'entretien. Au niveau de la température la zone de confort pour des brebis lors de l'agnelage se situe entre 8°C et 23°C. En effet plus la température est basse, plus l'agneau nouveau-né consommera rapidement ces réserves corporelles et risquera l'hypothermie s'il ne boit pas rapidement du colostrum. Pour les agnelages ayant lieu l'été, ventiler pour éviter les températures trop élevées et prévenir la déshydratation des agneaux.

### Les normes pour le logement des brebis en fin de gestation



Pour travailler dans de bonnes conditions, prévoir des cases d'agnelage en nombre suffisant et respecter les normes décrites dans le schéma ci-après.

Le nombre de case d'agnelage est fonction du mode de reproduction, de la prolificité. (cf. tableau).

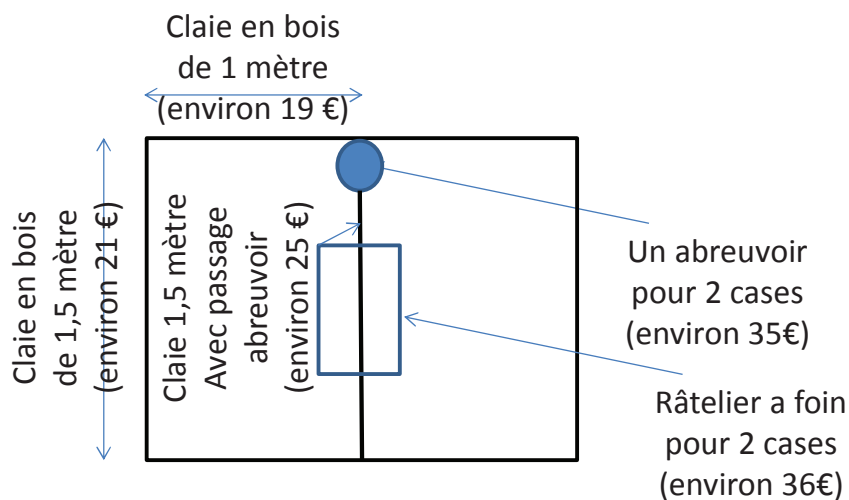
**Exemple:** j'ai 120 brebis adultes, luttées naturellement avec 170 % de prolificité (soit plus de 160%) attendue et 30 agnelles qui vont mettre bas: il me faut donc  $(120 * 10 \text{ à } 20 \%) + (30 * 30\%) = 12 \text{ à } 24 + 9$  soit de 21 à 33 cases.

Tableau 3 : Pourcentage de case d'agnelage par femelle à agnelier

	Brebis Adultes		Agnelles
<b>Prolificité</b>	< 160%	> 160%	
<b>Lutte Naturelle</b>	5 à 10%	10 à 20%	30 %
<b>Lutte Synchronisée</b>	15 à 20 %	20 à 30 %	30%

Les cases d'agnelage sont à positionner dans une zone de la bergerie sans courant d'air, d'accès facile pour permettre l'alimentation des brebis (de préférence le long d'un couloir latéral d'une largeur comprise entre 0,7 et 1,1 mètre). L'abreuvement des brebis en case d'agnelage est primordial pour un bon démarrage de la lactation. Le jour de l'agnelage une brebis peut boire entre 10 et 15 litres, plutôt qu'un seau dans la case d'agnelage, il est conseillé de positionner un abreuvoir pour 2 cases d'agnelage, ainsi les brebis ont toujours de l'eau à disposition. Pour l'équipement d'un module de 2 cases d'agnelage, il faut compter un investissement d'environ 230€.

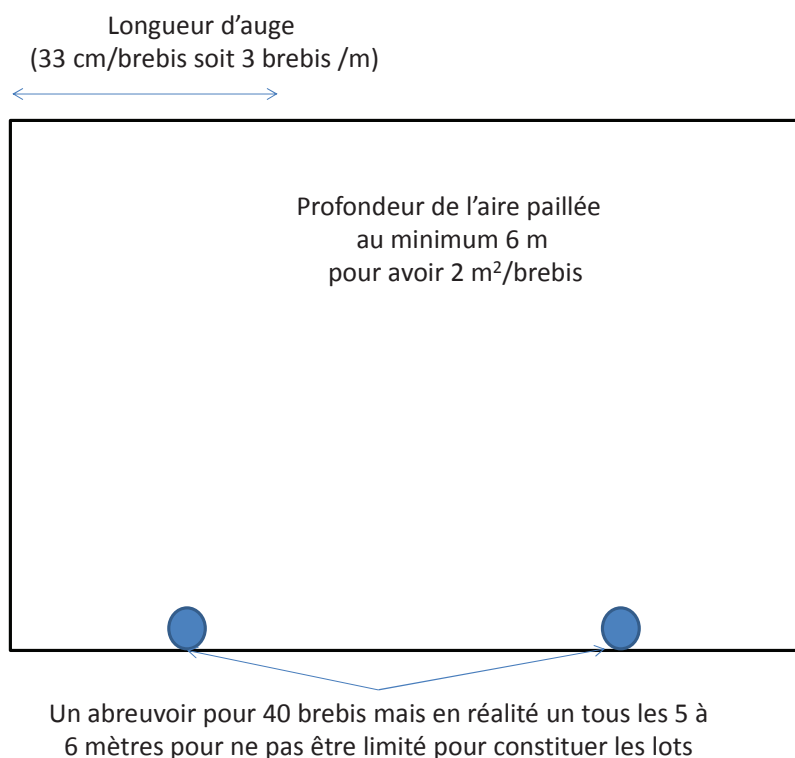
## Les normes pour les cases d'agnelage



## Pour loger des brebis en lactation

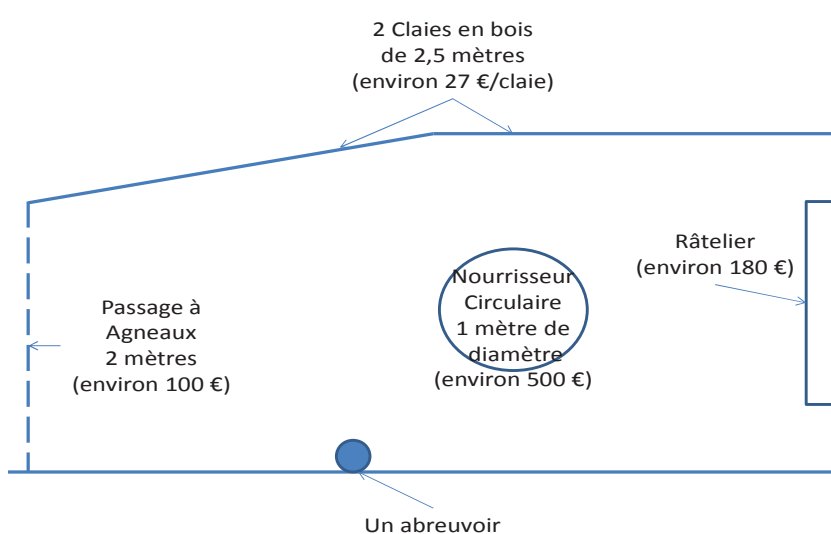
Prévoir 2 m<sup>2</sup> par brebis et 33 cm de place à l'auge soit 3 brebis par mètre d'auge. De ce fait, il faut que la profondeur des aires paillées soit au moins de 6 mètres. Les normes en terme de volume et de renouvellement d'air sont les mêmes que les brebis à l'entretien. Au niveau de la température la zone de confort pour des brebis en lactation se situe entre 0°C et 23°C.

## Les normes pour le logement des brebis en lactation



Lorsque du concentré est distribué aux agneaux pendant la lactation, il est nécessaire de prévoir un parc spécifique « coin à agneau » pour qu'ils aient tous accès au concentré dans de bonnes conditions. Prévoir une surface minimum de 4 agneaux par m<sup>2</sup>, un passage à agneaux avec 5 ouvertures sur 2 mètres de large, un râtelier et un abreuvoir. Un nourrisseur circulaire limite le risque d'étouffement et alimente 20 agneaux par mètre alors que la norme est de seulement 12 agneaux par mètre avec un nourrisseur rectangulaire. Compter environ 850 € pour un parc à agneaux pouvant recevoir 50 agneaux.

#### Exemple d'un parc pouvant accueillir 50 agneaux



# Améliorer ses conditions de travail avec une main-d'œuvre extérieure

Anne-Marie BOLOT, Terre d'Ovin  
[am.bolot@uca-feder.fr](mailto:am.bolot@uca-feder.fr)

**Dans un contexte d'augmentation de la charge administrative, d'agrandissement des exploitations et de diminution du bénévolat familial, la masse de travail devient de plus en plus importante et il devient souvent nécessaire de trouver une solution.**

## Pourquoi avoir recours à une main d'œuvre extérieure ?

La main-d'œuvre extérieure peut intervenir en cas de maladie ou d'accident (en urgence) ou pour conforter l'exploitant dans son quotidien.

**Dans ce cas il faut mener une réflexion pour savoir quelle main-d'œuvre choisir, pour ceci :**

- Projeter les tâches sur un calendrier de manière à faire apparaître des périodes de tension
- Evaluer les difficultés à réaliser certains travaux seuls (traitements, parage, transport d'animaux...)
- Evaluer la capacité financière pour payer et pérenniser le personnel supplémentaire
- Définir ses motifs d'absences (hors accidents et maladies) : vacances, formation, maternité/paternité, responsabilité professionnelle...)

**Une fois ces premiers éléments tracés, il faut voir ce qu'on peut déjà améliorer sur son exploitation :**

- Simplifier le système de production (sur le troupeau ou sur les surfaces fourragères ...)
- Aménager les bâtiments existants ou s'équiper (pour faciliter la distribution des aliments, la surveillance, la contention...)
- Travailler avec un chien

## Et enfin se poser des questions plus personnelles

- Est-ce que je vais pouvoir gérer le travail de quelqu'un d'autre : donner des ordres, accepter que la personne employée travaille différemment de moi, organiser le travail pour plusieurs, faire confiance ?

**Une fois tout ce cheminement vous pouvez voir quelle solution convient le mieux**

- L'association
- L'entraide
- Le recours à une entreprise
- L'apprentissage
- Le service de remplacement
- Le groupement d'employeurs
- L'emploi direct



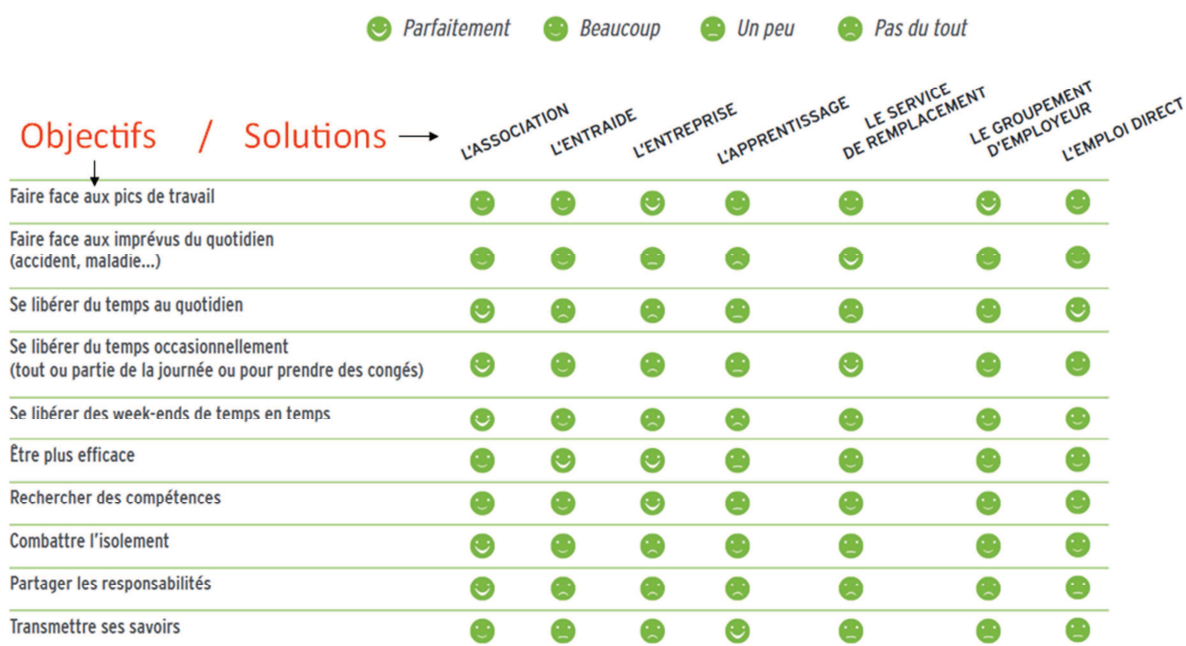


Figure 9 : Plusieurs solutions de remplacement selon les objectifs de chacun<sup>2</sup>

## Paroles d'éleveurs

### Thomas Ravat (Préty 71)

Etant sur une exploitation bovins lait, ovins et cultures, le Gaec prend **le service de remplacement** pour se libérer le dimanche soir et pour les congés de chaque associé.

L'exploitation ne peut pas embaucher un salarié à plein temps. Cette formule est donc très souple pour soulager le travail. A noter que la passation des consignes est la clé de la réussite.

### Simon Lepage (Dracy Saint Loup 71)

Je fais partie **d'un groupement d'employeurs** de 4 exploitations, je n'y vois que des avantages : en effet ça permet d'avoir quelqu'un de qualité qui connaît bien l'exploitation, le coût reste intéressant et les contraintes sont faibles.

Dans notre cas le planning est fait seulement une fois par an en fonction des besoins de chacun et chacun respecte ensuite ce planning. C'est un complément de main-d'œuvre pour l'exploitation, ça ne permet pas de palier un remplacement temporaire urgent. Je pense que la réussite du groupement d'employeurs passe par une bonne entente des exploitants, un respect du calendrier et la confiance du salarié.

<sup>2</sup> Source :

Fiche Inn Ovin: Travailler dans de meilleures conditions : je fais appel à de la main-d'œuvre !

Fiche Inn Ovin : Des Fiches outils pour vous aider



Bourgogne –  
Franche-Comté



# DEMAIN, JE PRODUIS DES AGNEAUX

La production ovine, une vraie opportunité !



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

# S'INSTALLER OU DEVELOPPER SON EXPLOITATION GRÂCE À UN ÉLEVAGE DE BREBIS

En Bourgogne  
Franche-Comté

1100 élevages



170 000 brebis



CFPPA  
de Charolles

## Un contexte national porteur

Un marché porteur (la production représente moins de 50 % de la consommation en France) :

- Des cours plus rémunérateurs depuis plusieurs années.
- Une demande des entreprises d'aval d'augmenter leur approvisionnement local.
- Des opportunités d'installation avec le renouvellement des générations.

## Des perspectives de production encourageantes

Des opportunités de création d'ateliers en complément des cultures ou des bovins.

Des débouchés avec des démarches qualités : Label rouge, Bio et différents signes officiels de qualité.

Un environnement technique dynamique (Organisations de Producteurs, Chambres d'Agriculture, Organisme de Sélection) en synergie avec les dispositifs nationaux (Inosys-Réseau d'Élevage, Inn'Ovin) pour un accompagnement des éleveurs au quotidien.

## Un métier valorisant

Une montée en compétence accessible

Le goût de  
l'élevage

Des  
connaissances  
techniques

La volonté  
d'actualiser sa  
formation  
initiale

Un Certificat de Spécialisation ovin, formation de 6 mois, alterne les apports théoriques, de nombreuses visites et des stages en entreprise.

Le CS est ouvert à différents profils de personnes : scolaire et actifs ou en reconversion professionnelle

# S'INSTALLER OU DEVELOPPER SON EXPLOITATION GRÂCE À UN ÉLEVAGE DE BREBIS



**Possibilité d'être parrainé par un réseau d'éleveurs passionnés**

## S'installer en système ovin spécialisé

- 500 brebis sur 90 à 110 ha de SAU dont 5 à 20% en culture,
- 1 à 3 périodes d'agnelages,
- Permet de s'installer avec un capital limité et un retour rapide sur investissement.



Ex: Mise en place d'un atelier de 400 à 500 brebis :  
15 000 à 30 000 € de revenu pour 1 Unité de Main d'œuvre (UMO)

## 3 Opportunités d'intégrer un atelier ovin

### Complémentarité avec un atelier bovin

- **Système mixte bovin viande – ovin** : un atelier de 80 à 400 brebis conduit en une seule période d'agnelages pour produire des agneaux d'herbe,
- Pâturage mixte bovins-ovins,
- Valorisation des bâtiments existants,
- Complémentarité du travail.



Ex: Mise en place d'un atelier de 100 brebis en complément de 65 à 80 vêlages :  
7 000 € de revenu pour 0,2 UMO.

### Complémentarité avec les grandes cultures

- **Système ovin – cultures** : un atelier de 200 à 450 brebis avec agnelages de contre-saison et production d'agneaux de bergerie,
- Valorisation des productions végétales et des légumineuses,
- Fertilisation des sols par le fumier ou les déjections des brebis qui pâturent les couverts végétaux,
- Réussir ses modifications du plateau culture,
- Complémentarité du travail,
- Possibilité de sécuriser ou d'embaucher un salarié.



Ex: Mise en place d'un atelier de 300 brebis en grandes cultures :  
12 000 € de revenu pour 0,6 UMO.

# S'INSTALLER OU DEVELOPPER SON EXPLOITATION GRÂCE À UN ÉLEVAGE DE BREBIS

## Complémentarité dans le cadre d'une double activité

- 200 à 300 brebis sur 40 à 60 ha pour un revenu complémentaire,
- La taille de l'atelier ovin sera définie en fonction des objectifs de revenu et le système de production selon les périodes rendues disponibles par l'autre activité.



Ex: Mise en place d'un atelier de 250 brebis :  
10 000 € de revenu complémentaire pour 0,5 UMO.

## Combien ça coûte

Le revenu complémentaire dépendra du niveau d'annuité lié aux investissements nécessaires à la création de l'atelier ovin et qui peuvent varier de 200 à 600 € par brebis y compris avec l'achat de cheptel.

## Des conditions de travail facilitées

- Planification de la reproduction et des différentes tâches,
- Equipements pour faciliter manipulation et contention,
- Bâtiments adaptés pour le confort de travail et mécanisables.



## Mon projet, je le réfléchis avec un conseiller

**Côte d'Or** : Aurore GERARD - 06 87 85 06 99

[aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr](mailto:aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr)

**Nièvre** : Christophe RAINON - 06 72 39 76 43

[christophe.rainon@nievre.chambagri.fr](mailto:christophe.rainon@nievre.chambagri.fr)

**Saône et Loire** : Laurent SOLAS - 06 87 73 81 87

[isolas@sl.chambagri.fr](mailto:isolas@sl.chambagri.fr)

**Yonne** : Catherine BONIN - 06 88 63 22 18

[c.bonin@yonne.chambagri.fr](mailto:c.bonin@yonne.chambagri.fr)

## INFORMATIONS

Une réalisation associant les référents ovins des différentes Chambres d'Agriculture de BFC et les partenaires de la filière.

**Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté**

Lucie LEGROUX - chargée de mission filière ovine

03 63 08 51 09 / 06 27 31 01 57 - [lucie.legroux@bfc.chambagri.fr](mailto:lucie.legroux@bfc.chambagri.fr)

# L'essentiel technique en production ovine

Catherine BONIN, Alysé,  
[c.bonin@yonne.chambagri.fr](mailto:c.bonin@yonne.chambagri.fr)

## Quelques définitions et informations

### Identification et traçabilité

L'identification des ovins obéit à une réglementation communautaire et française qui passe par la pose de boucles électroniques aux oreilles, point de départ de la traçabilité des animaux depuis l'élevage jusqu'au consommateur. Renseignements disponibles auprès de la structure en charge de la gestion de l'identification.

### Deux grands types d'agneaux

#### *L'agneau d'herbe*

Il naît de février à mai afin de profiter au maximum de la pousse d'herbe printanière qui complète le lait maternel. Il peut être complété avec un aliment concentré, dès la naissance ou à partir du sevrage, fini à l'herbe ou en bergerie.

Il est abattu entre 110 et 210 jours.



#### *L'agneau de bergerie*

Conduit exclusivement en bâtiment, il peut selon la capacité de désaisonnement de la race naître toute l'année. Il a accès à des fourrages et des aliments complémentaires.

Il est abattu entre 90 et 150 jours



### Deux grands types de race

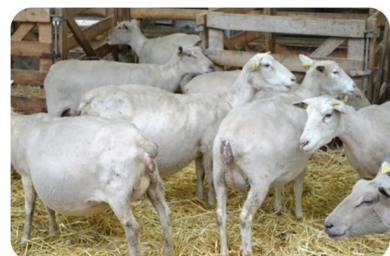
#### *Les races bouchères*

Avec un bon développement musculaire et une vitesse de croissance élevée (Ile-de-France, Berrichon du Cher, Charollais ...).



#### *Les races prolifiques*

Avec de bonnes qualités maternelles et une prolificité élevée (Romane, Grivette, ... ).



## Reproduction

La lutte naturelle (accouplement du bélier et de la brebis) est très majoritaire et l'insémination animale ou artificielle rare. La brebis est naturellement saisonnée pour une lutte d'automne mais certaines races (notamment l'Ile-de-France) se désaisonnent facilement pour lutter au printemps. Une agnelle est une jeune femelle de moins d'un an destinée à la reproduction.

L'agnelage (mise bas) intervient après 5 mois de gestation. L'âge au premier agnelage varie de 15 mois à 24 mois.

Taux de fertilité	Nombre d'agnelages/nombre de brebis mises en lutte	> 95 %
Taux de prolificité	Nombre d'agneaux nés/nombre de mises-bas	de 150 et 210 %
Taux de fertilité	Nombre d'agnelages/nombre de brebis mises en lutte	> 95 %
Taux de mortalité agneaux	Nombre d'agneaux morts/nombre d'agneaux nés	< 15 %
Taux de productivité numérique	Nombre d'agneaux élevés/nombre de brebis mises en lutte	> 130 %

**Figure 10 : Les principaux critères de reproduction**

\*Ces taux sont variables selon la race et le mode d'élevage

## Alimentation

Une alimentation équilibrée et un abreuvement de qualité sont indispensables pour assurer un bon niveau de production et une bonne santé aux animaux.

Les besoins de l'animal évoluent en fonction de son stage physiologique. Ceux en énergie sont exprimés en UF (Unité Fourragère) et ceux en protéines sont exprimés en PDI (Protéines Digestibles dans l'Intestin).

La croissance d'un agneau se mesure par son GMQ (Gain Moyen Quotidien).

Les principaux aliments sont les fourrages (pâturage, foin, enrubannage, ensilage ...) complétés par des aliments concentrés fermiers (produits sur l'exploitation) ou du commerce. Dans certaines zones les éleveurs ont accès à des co-produits (pulpes de betteraves, drèches, tourteaux de colza ...).

## Repères agronomiques

Les besoins en paille de litière sont de 250 à 300 kg par brebis par an.

La production de fumier est de 600 à 700 kg/brebis/an en système agneau d'herbe (avec 4 mois d'hivernage) et de 1.000 à 1.500 kg/brebis/an en système agneau de bergerie selon le temps passé par les brebis en bâtiment.

## Conduite sanitaire

Bien gérer le sanitaire passe par la surveillance, la traçabilité sanitaire et le respect de la réglementation. La prévention (vaccinations, déparasitages ...) va de pair avec une détection précoce des affections, un isolement des animaux malades, ainsi qu'une bonne gestion de la pharmacie d'élevage.

Mieux vaut prévenir que guérir ... les traitements curatifs sont exigeants en travail et onéreux.

## Commercialisation

Les animaux destinés à la boucherie sont pesés et classés selon une Grille Interprofessionnelle EUROP, qui évalue la conformation (de E à P) et l'état d'engraissement (de 1 à 5).

Les demandes du marché, correspondent à des agneaux d'un poids de carcasse de 15 à 22 kg, avec un état d'engraissement 2-3 (se référer au cahier des charges pour lequel est produit l'agneau).



Les démarches Qualité (Label Rouge, Agriculture Biologique, Certification Conformité Produit ...) et locales permettent des plus-values pour la commercialisation de la viande ovine.



## Les aides

En plus des aides couplées PAC (Aide Ovine), des aides couplées surfaciques (légumineuses et protéagineux), des aides régionales, il existe des aides réservées pour les Jeunes Installés ..., pour plus de détails contacter votre technicien.



# Les investissements en équipements et matériels en production ovine

Catherine BONIN, Alysé,  
[c.bonin@yonne.chambagri.fr](mailto:c.bonin@yonne.chambagri.fr)

L'ensemble des investissements doit être pensé dans le respect du bien-être et de la sécurité des hommes et des animaux.

## Bâtiment pour loger les animaux

**Surface nécessaire** 1,5 à 2m<sup>2</sup> d'aire paillée par couple brebis + agneau selon la race et la prolificité.

**Place à l'auge** 2 à 3 brebis au mètre linéaire selon la race et l'état physiologique.

### Bâtiments et aménagements intérieurs (en €/brebis)

	Bergerie classique Type bipente 13 m	Bergerie classique Type bipente 16 m	Multichapelle ossature type serre	Tunnel (petites troupes)
<b>Bâtiment</b>	<b>390 €</b>	<b>480 €</b>	<b>240 €</b>	<b>250 €</b>
<b>Aménagements intérieurs</b>	<b>60 à 80 €</b>	<b>60 à 80 €</b>	<b>50 à 60 €</b>	<b>40 à 50 €</b>

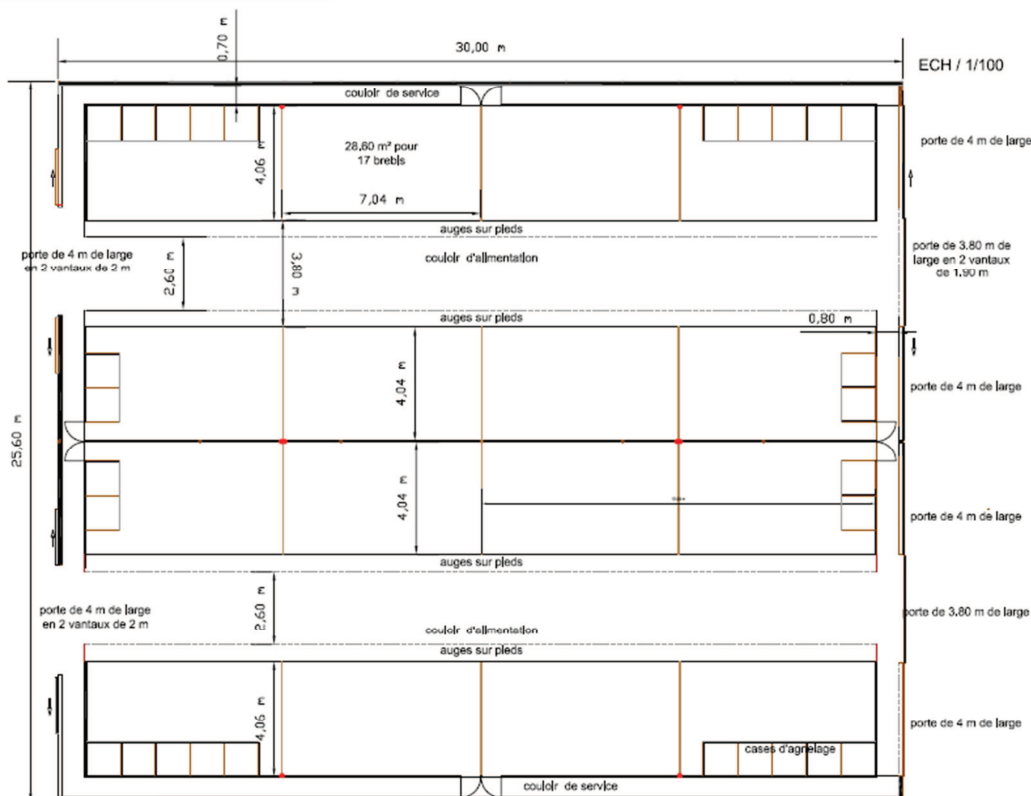
Aux coûts indiqués il faut rajouter le terrassement (50 à 70 €/brebis) et la maçonnerie (80 à 100 €/brebis)

### Il est impératif d'avoir un aménagement intérieur fonctionnel :

Barrières bois ou métalliques, cornadis, auges, couloir de distribution, accès aux animaux, couloir de contention...

Pensez aux cases d'agnelage.

### Exemple de plan de bâtiment



## Bâtiment de stockage et aménagements extérieurs

Stockage des fourrages (herbe, paille) et des aliments : 70 à 80 €/m<sup>2</sup> (besoin de 0,6 à 0,8 m<sup>2</sup>/brebis)

Un silo peut-être nécessaire en fonction du système d'alimentation.

Le ou les bâtiments (logement des animaux et stockage) doivent être positionnés en pensant à la circulation du matériel et des hommes.

## Cheptel

**Femelles** agnelles ou brebis.

**Béliers** le nombre de béliers nécessaire est de l'ordre de 1 pour 30 brebis.

Les prix varient selon la race et la qualité génétique des animaux.

## Matériels

Le matériel nécessaire pour les travaux dépend de la taille du cheptel et du matériel disponible sur l'exploitation. Le matériel d'élevage peut-être raisonné en commun (copropriété, CUMA...)

- ↗ Matériel de récolte des fourrages
- ↗ Distribution des fourrages (selon le fourrage distribué : désileuse, dérouleuse, mélangeuse...) et des aliments
- ↗ Paillage (dérouleuse pailluse)
- ↗ Fourche pour la manipulation des ballots de fourrage et de paille
- ↗ Couloir de contention et de tri

## Clôtures

Les prairies permanentes seront clôturées en fixe. Les autres parcelles selon le système : fixe ou mobile. La pose des clôtures mobiles peut être mécanisée, à l'aide d'un quad par exemple.

Type de clôture	Prix/m linéaire
Electrique mobile 3 fils + piquets	0,8 à 0,9 €
Electrique fixe 4 fils + piquets	0,5 à 0,8 €
Filet	1,1 à 1,3 €
Grillage fixe de 0,95 m avec piquets bois	1,3 à 1,5 €



# S'installer en élevage ovin spécialisé

Christophe RAINON, chambre d'agriculture de la Nièvre,  
[Christophe.rainon@nievre.chambagri.fr](mailto:Christophe.rainon@nievre.chambagri.fr)

L'installation en élevage ovin spécialisé offre de tels choix de systèmes de production qu'il sera possible de vivre du mouton quelle que soit l'exploitation reprise.

Pour une personne, il faut compter environ 500 brebis et autour de 400 avec une race prolifique sur une surface comprise entre 80 et 110 ha de SAU.

## Conduite du troupeau

La race sera choisie en fonction du système de reproduction mis en place qui est la base de l'organisation du travail.

- Pour une seule période d'agnelage en hiver-printemps, le choix peut se limiter aux races bouchères : Mouton Charollais, Texel, Ile de France, Berrichon du Cher, Suffolk, Rouge de l'ouest ou Hampshire.
- Pour deux ou trois périodes d'agnelage conduite avec une seule race, le choix se portera obligatoirement sur une race qui se désaisonne naturellement. Elle pourra être bouchère (Ile de France, Berrichon du Cher), prolifique (Romane) ou éventuellement rustique (Rava, Blanche du Massif Central, Limousine par exemple).

La SAU peut être composée uniquement de prairies permanentes ou avec 5 à 20 % de cultures en intégrant des prairies temporaires pour rechercher l'autonomie alimentaire et en litière.

Le besoin annuel en aliment est d'environ 180 kg de concentré (céréales prélevées, aliment du commerce, sel et CMV) par brebis pour deux ou trois périodes d'agnelage, avec des consommations proches de 120 kg pour les systèmes en agnelage de printemps.

## Besoins en bâtiments

Ils sont différents selon le système :

- Avec une seule période de mises bas au printemps et la rotation des lots d'agnelage en bergerie, la taille du bâtiment doit pouvoir loger **entre un tiers et la moitié** (selon la taille du lot le plus important) des brebis. Il servira éventuellement à finir les agneaux à l'automne.
- Avec deux périodes d'agnelage, il est nécessaire de loger **toutes les brebis qui agnellent à l'automne ainsi que leurs agneaux**. Le lot en agnelages de printemps sera hiverné dehors et remplacera le lot précédent après son tarissement et sa mise au pré.
- Avec un agnelage par an en contre saison, il faut prévoir un bâtiment pour **loger toutes les brebis et les agneaux à l'engraissement**.

Quel que soit le système, un bâtiment aménagé spécialement pour l'engraissement des agneaux permet d'améliorer le confort de travail.

### S'installer en élevage ovin spécialisé

Les clôtures représentent un investissement onéreux (entre 0.50€ 1.80€ du mètre linéaire), mais utile pour gérer correctement la surface en herbe.

**Les clôtures électriques fixes** (photo de droite) sont moins chères qu'un **grillage** (photo ci-dessous), mais nécessiteront un temps de pose aussi important.



La répartition du temps de travail sur l'année est étroitement liée aux périodes d'agnelage pendant lesquelles le travail d'astreinte (distribution alimentation, paillage, surveillance) est évalué entre 5 à 10 heures selon le pic de mises bas et le niveau d'équipement. Le reste de l'année, le travail d'astreinte se limite à environ 2-3 heures par jour.

Se rajoute au fil des saisons des interventions sur le troupeau (tonte, tri, traitements, sevrage, échographie, ...), travaux sur les surfaces fourragères et les cultures (du semis à la récolte) et d'entretien du territoire (des haies surtout, ...)



Figure 11: Les travaux de récolte des fourrages sont une part du travail de saison.

## Exemple d'installation en élevage ovin spécialisé

### Le contexte

L'installation concerne une personne sur une exploitation de 100 ha dont 80 ha d'herbe et 20 ha de céréales.

Afin d'écarter les pointes de travail, d'adapter la conduite des lots à la capacité de logement des bâtiments et d'étaler les entrées d'argent, la troupe de 512 brebis de race herbagère est conduite en 2 périodes d'agnelage équilibrées : avril-mai et novembre-décembre.

Ce système assure 11 mois de l'année l'approvisionnement de la filière, en démarche de qualité ou circuits courts.

La race est naturellement désaisonnée, de type Ile-de-France ou Berrichon du Cher pour agnelier en automne. Les agnelages de printemps sont plus tardifs que ceux fréquemment rencontrés en zone herbagère afin de vendre les agneaux à des périodes d'offre moins importante.

Le chargement autour de 6,5 brebis par ha de SFP sécurise le système et limite les intrants.

Les surfaces en culture, conduites traditionnellement, couvrent les besoins en céréales et litière du troupeau et quarante tonnes de grain peuvent être vendues. Elles permettent d'implanter 10 ha de prairies temporaires et de luzerne chaque année, voire des cultures dérobées en année sèche.

Ce système situé en zone défavorisée, valorise des surfaces herbagères aux potentiels hétérogènes.



Figure 12 : La race Ile de France dans un système avec agnelage d'automne

### 2 périodes de mise bas par an

L'objectif est de mettre en lutte 300 brebis à chaque période.

Du 1<sup>er</sup> novembre à fin décembre, 200 brebis et 100 agnelles sont mises séparément en lutte. Le flushing est réalisé à l'herbe. Les agnelages sont groupés en avril.

Toutes les agnelles conservées sont celles nées doubles au printemps et choisies au sevrage. Elles sont mises à la reproduction à 7 mois, au mois de novembre.

Début juin, 300 femelles dont une soixantaine de brebis et antenaises vides du printemps sont en lutte naturelle en 2 lots espacés d'un mois. L'accélération d'une quarantaine de brebis ayant mis bas au printemps est nécessaire pour atteindre l'effectif désiré. Ces 2 lots sont ensuite réunis pour être luttés avec tous les béliers disponibles jusqu'au 1<sup>er</sup> août. Un mâle vasectomisé peut être utilisé afin de favoriser un effet bélier. Le flushing est réalisé à

S'installer en élevage ovin spécialisé

l'herbe. Les brebis sont systématiquement échographiées début septembre et une cinquantaine de brebis vides rejoignent celles mises en lutte à l'automne. L'agnelage est réparti pour les deux tiers en novembre et un tiers en décembre.

Pour assurer un agnelage groupé, il faut respecter un ratio de 15 à 20 brebis par bélier.

## Critères de reproduction

Périodes de mise bas :	Automne	Printemps	
	brebis	brebis	agnelles
Taux de fertilité :	80 %	87 %	60 %
Taux de prolificité :	148 %	165 %	125 %
Taux de mortalité agneaux :	11 %	9 %	16 %
Taux de productivité numérique /Femelle mise en lutte	105%	130%	63%
Taux de productivité numérique global / Femelle mise en lutte	120 %		
Taux de renouvellement	19 %		
Taux de mortalité adulte	7 %		

## Alimentation à base de foin et mélange fermier

Les brebis qui agnellent à l'automne sont rentrées en bergerie quinze jours avant l'agnelage et reçoivent du foin.

La complémentation, commencée à l'herbe, est limitée à 500 g d'un mélange fermier à base de céréales prélevées.

En lactation, elles sont nourries à volonté au foin de luzerne de 2<sup>ème</sup> coupe associé à un foin de prairie. Les mères de simple reçoivent 500 g d'aliment et celles de double 1 kg. Après six semaines de lactation, la distribution est limitée à 400 g de céréales.

La complémentation est diminuée progressivement pour être arrêtée juste avant le sevrage qui a lieu autour de 90 jours. Les brebis sont remises à l'herbe après tarissement.

Les agneaux sont engraisés en bergerie avec un aliment fermier distribué à volonté. A partir d'environ 35 kg ils sont rationnés à 900 g - 1 kg afin d'étaler les ventes.

Les brebis qui agnellent en avril, dehors tout l'hiver, sont rentrées quinze jours avant la mise bas. Du foin peut être apporté en fonction des conditions climatiques mais il est surtout consommé en fin de gestation, en février - mars.

Un mois avant mise bas, les mères reçoivent 500 g de concentré. Après agnelage, les brebis restent au maximum dix jours en bâtiment pendant lesquels elles consomment 700 g quotidiennement. La complémentation est arrêtée à la mise à l'herbe, mais peut être poursuivie pendant une dizaine de jours si la disponibilité en herbe est insuffisante.

Les agneaux ne sont pas complémentés à l'herbe. Ils sont sevrés de mi-juillet à début août puis sont rentrés en bergerie pour être finis.

### Concentrés consommés : 781 q soit 152 kg par brebis ou 902 kg par UGB Ovin

Céréales prélevées : 603 q

Complémentaire azoté (30 %) : 169 q

Sel + CMV : 600 kg

Lait en poudre : 300 kg

## Les brebis sont prioritaires pour l'herbe

Le troupeau est conduit en pâturage tournant simplifié en plusieurs lots avec un chargement annuel de 1,1 UGB/ha.

Les brebis et agnelles mises en lutte à l'automne pâturent ensuite toute la SFP (sauf la luzerne) jusqu'au 15 février.

Chaque année, une dizaine d'hectares de prairies temporaires (mélange multi-espèces et luzerne) sont semés à l'automne. L'intégralité des prairies temporaires fauchées est déprimée jusqu'au 10 mai pour décaler la fenaison début juillet. Les 4 ha de luzerne sont déprimés en avril par les brebis suitées pour permettre une première récolte en foin la deuxième quinzaine de juin. Une deuxième coupe est réalisée fin août et un pâturage par les brebis en fin de gestation (dernière quinzaine d'octobre).

Les stocks récoltés sur 27 ha, dont 4 ha avec 2 coupes, sont suffisants pour couvrir les besoins du troupeau de 180 kg de MS par brebis (+ une marge de sécurité de 20 kg).

Les 20 ha de triticale et blé assurent le renouvellement des prairies. A deux années de céréales succèdent cinq années de mélange multi-espèces ou trois années de luzerne. Ces types de rotation nécessitent une surface labourable d'environ 67 ha.

## 1280 heures de travail par an

Le travail d'astreinte (travaux journaliers sur le troupeau) est estimé à 1 280 heures /an, soit en moyenne 3,5h/j ou 2,5h/brebis. Avec deux périodes d'agnelage par an, il est très régulier sur l'année.

L'aménagement des bâtiments (anciens et tunnels), un parc de tri, l'utilisation d'un quad et l'aide de deux chiens sont les principaux moyens mis en œuvre pour obtenir ces résultats.

Travail de saison : 97 jours/ an, dont 33 jours pour le troupeau, 28 jours pour la surface fourragère, 22 jours pour les cultures et 14 jours pour l'entretien du territoire.

Le temps disponible sur l'année pour les travaux interstitiels (entretien du matériel), exceptionnels (construction de bâtiments), privé (formation, responsabilité professionnelles, congés) est de 1200 h

## Bâtiments aménagés

La capacité de logement des bâtiments correspond à environ la moitié du troupeau. Des bâtiments amortis sont aménagés pour les brebis et les agneaux sont engraisés dans une bergerie tunnel.

La reprise de ce type d'exploitation peut exiger un coût en clôture important.

Le paillage et la distribution du concentré sont manuels, le fourrage est distribué dans des râteliers libre-service.

## Parc de matériel

L'acquisition de matériel à l'installation, nécessaire à de bonnes conditions de travail, représente près de la moitié de la somme investie.

La part de matériel la plus importante est reprise au cédant. Le complément est acheté en majorité d'occasion, ou en copropriété ou accessible via une CUMA.

Les travaux de curage des bâtiments, d'épandage du compost et la moisson sont réalisés par entreprise et une CUMA départementale réalise le compostage.

## Acquisition du cheptel

En cas de constitution de cheptel, les deux tiers de l'effectif en rythme de croisière, soit 350 brebis, doivent être en production dès la première année.

## Exemple de chiffrage d'une installation avec hypothèse de reprise d'une structure et d'un troupeau existant

Investissements	Montant	Annuités	Durée	Tau x
512 brebis et agnelles et 20 béliers	82 800 €	7 830 €	12 ans	2 %
Bâtiments et aménagements	25 000 €	2 364 €	12 ans	2 %
Parc de contention	4 000 €	445 €	10 ans	2 %
Clôtures	4 000 €	378 €	12 ans	2 %
Matériel	100 000 €	15 156 €	7 ans	1.5 %
<b>Total</b>	<b>215 800 €</b>	<b>26 173 € sur les 7 premières années</b>		

Lors de l'installation, il faut prévoir éventuellement la reprise de stocks de fourrage, paille et concentré et d'avances en terre (entre 15 000 € et 18 000 €) qui seront financés par un apport personnel ou un prêt court terme.

### Approche économique

En rythme de croisière, le produit brut total de l'exploitation s'élève à 121 100 €.

Les 2/3 sont issus de l'atelier ovin dont la marge brute s'élève à 51 800 €, soit 101 € par brebis.

D'un montant de 43 300 €, l'EBE représente 36 % du produit brut et permet de rembourser les annuités, de dégager un revenu pour l'exploitant et d'envisager de l'autofinancement.

Années après l'installation	de 1 à 7 ans	de 8 à 10 ans
<b>Annuités</b>	26 173 €	11 017 €
<b>Revenu disponible et autofinancement</b>	17 131 €	32 287 €

Le niveau d'annuités liées aux investissements dans le cadre de l'installation ne permet pas d'envisager la réalisation d'emprunt pendant les 7 premières années.

En rythme de croisière, en prenant l'hypothèse d'un niveau d'annuité de 15 % du produit brut total, soit 18 200 €, le revenu disponible est de 25 100 € soit une rémunération de 12 € / heure travaillée.

Source : cas-type « Deux périodes d'agnelages équilibrées et des céréales en complément » établi dans le cadre du dispositif Inosys- réseau d'élevage ovins Bourgogne-Auvergne.



# Création d'un atelier ovin sur une exploitation spécialisée en bovin allaitant

Christophe RAINON, chambre d'agriculture de la Nièvre,  
[Christophe.rainon@nievre.chambagri.fr](mailto:Christophe.rainon@nievre.chambagri.fr)

## Le contexte

La création d'un atelier ovin par des éleveurs bovins est intéressante dans de nombreuses situations :

- 1 Disponibilité en temps
- 2 Recherche de valeur ajoutée
- 3 Possibilité d'augmenter le chargement
- 4 Apport de main-d'œuvre

## Quel système mettre en place ?

Le système mis en place sera motivé par différents choix de l'éleveur, dont certains en conditionneront d'autres :

Le choix de production d'agneaux d'herbe ou de bergerie détermine :

- L'étalement du travail avec le ou les ateliers déjà présents sur l'exploitation, et surtout le choix de la période d'agnelages avec celle des vêlages.
- La race de brebis qui doit être adaptée au système d'exploitation et suffisamment conformée pour être valorisée par la filière.

## Un choix cohérent :

La complémentarité doit être gagnante-gagnante pour les 2 productions.

Dans la Nièvre, département à vocation herbagère, le choix de la production d'agneaux d'herbe nés au printemps est à construire sur une valorisation de ce qui ne l'est pas ou plus par les bovins :

- Le **pâturage hivernal des brebis** consomme l'herbe laissée par les bovins entrés en bâtiment en début d'hiver et les prairies nouvellement implantées et donc réduit la consommation de fourrage par les brebis. Il est nécessaire de respecter un chargement de 2 à 4 brebis par ha sur les surfaces qui seront pâturées entre fin novembre et fin février, au-delà le risque de dégradation de la parcelle est réel.
- L'utilisation de **bâtiments aménagés en bergerie** : ancienne étable et/ou bâtiments (stabulation, hangar de stockage) libérés en fin d'hiver.

La race élevée sera de préférence de type herbager : Mouton Charollais, Texel, Berrichon du Cher, Suffolk, Rouge de l'ouest ou Hampshire.

## Exemple de création d'un atelier de 150 brebis en complément d'un troupeau de 65 vaches allaitantes.

Ce système est caractéristique de la mixité vaches / brebis (autour de deux brebis pour une vache) de la zone herbagère au nord du Massif Central.

Les brebis valorisent les surfaces fourragères difficilement utilisables par les bovins (parcelles enclavées, séchantes ...). Des prairies proches de la bergerie sont toutefois indispensables au moment de l'agnelage et pour faciliter les manipulations. L'hiver les brebis pâturent la quasi-totalité des surfaces ce qui réduit leur consommation en fourrages récoltés.

La complémentarité des agneaux permet leur vente précoce et à l'automne augmente les disponibilités en herbe pour la lutte des brebis.

## Un bélier pour 25 femelles afin de grouper les agnelages

La période d'agnelage est centrée sur février pour les adultes et en avril pour les agnelles et les repasses repérées à l'échographie mi-novembre.

En début de lutte des 120 brebis, les repousses d'herbe d'automne suffisent pour assurer un flushing efficace. Les brebis sont rentrées en bergerie 15 jours avant l'agnelage. Dès fin février, lorsque les conditions climatiques le permettent, les mères et leurs agneaux sortent la journée.

Les 30 agnelles de renouvellement sont triées au sevrage, début juin. Leur croissance élevée, avec du concentré (40 kg avant sevrage) puis uniquement à l'herbe, garantit un bon développement (55 kg à la mise en lutte en novembre) et une excellente fertilité.

## Les critères de reproduction

Taux de fertilité	97 %
Taux de prolificité	155 %
Taux de mortalité agneaux	13 %
Taux de productivité numérique/femelle mise en lutte	128 %
Taux de renouvellement	20 %
Taux de mortalité adulte	5 %

## Ration à base de foin et complémentarité des agneaux

Les brebis sont complémentées deux semaines avant agnelage avec du foin riche en légumineuses, 500 g de céréales et des minéraux. Après mise bas elles reçoivent en plus un complémentaire azoté jusqu'à la mise à l'herbe définitive où toute complémentarité est arrêtée.

Un aliment complet du commerce est distribué aux agneaux dès l'âge de trois semaines. La complémentarité débute en bergerie et se poursuit au pâturage, ainsi les 3/4 sont vendus de début mai à mi-juillet. Ceux qui sont vendus au sevrage consomment en moyenne 40 kg ; pour les suivants 20 kg de plus sont nécessaires. Leur poids de carcasse moyen est de 19.5 kg.



**Concentrés consommés : 172 q soit 115 kg par brebis ou 695 kg par UGB Ovin**

Céréales : 60 q  
Complémentaire azoté (30%) : 14 q  
Aliment agneau : 95 q  
Sel + CMV : 204 kg  
Lait en poudre : 150 kg

Figure 13 : des agneaux complémentés à l'herbe grâce à des nourrisseurs équipés de passage à agneaux

### Très peu de pâturage mixte bovin-ovin

La surface fourragère est conduite sur la base d'un chargement technique de 1,2 - 1,3 UGB/ha de SFP.

Pour limiter les clôtures, mais aussi en raison de la nature et de la qualité des parcelles, le pâturage est propre à chaque espèce. Celui des ovins est tournant sur 4 à 5 parcelles et nécessite 20 ha.

La vente précoce des agneaux décharge les surfaces avant la sécheresse estivale.

Les besoins annuels en fourrage sont de 127 kg de MS de foin par brebis, soit un total de 20 tonnes.

### 372 heures de travail d'astreinte supplémentaires par an

Le travail d'astreinte est estimé à 15 heures par UGB Ovin soit 372 heures par an, et en moyenne 1 heure par jour. Il correspond aux travaux journaliers sur le troupeau tels que la surveillance, la distribution de l'alimentation, l'agnelage, ...

Le travail de saison sur le troupeau, estimé à 16 jours par an, correspond aux interventions comme les traitements, les changements de parcelles, la vente. Celui pour l'entretien du territoire (haies principalement) et la surface fourragère ovine est d'environ 10 jours.

L'utilisation de bâtiments existants aménagés en bergerie diminue le montant de l'investissement.

Un parc de contention ovin facilite la manipulation et le tri.

La pose de clôture électrique fixe peut réduire le coût par rapport à du grillage.



Figure 14 : Un parc de contention facilite la manipulation et le tri

L'atelier ovin bénéficie du matériel présent sur l'exploitation pour les bovins.

## Exemple de chiffrage de mise en place de l'atelier ovin

L'achat de cheptel peut être réalisé en une seule fois.

Des bâtiments existants sont aménagés en bergerie et 20 ha sont clôturés avec du grillage à moutons.

Investissements	Montant	Annuités	Durée	Taux
150 brebis et agnelles et 5 béliers	24 750 €	2 340 €	12 ans	2 %
Aménagements bâtiments	9 000 €	1 002 €	10 ans	2 %
Parc de contention	4 000 €	445 €	10 ans	2 %
Clôture : 4000 m	7 000 €	663 €	12 ans	2 %
<b>Total</b>	<b>44 750 €</b>	<b>4 450 € sur les 10 premières années</b>		



Figure 15 : L'aménagement de bâtiment existant réduit l'investissement

## Approche économique de l'atelier

L'atelier dégage une marge brute de 15 900 €, soit 106 € par brebis.

Déduction faite des charges de structure et des annuités liées à la création de l'atelier, le revenu disponible supplémentaire espéré par la création de l'atelier est de 8 400 € les dix premières années, soit une rémunération d'environ 14 € par heure dédiée à l'atelier.

source : cas-type «Sur une structure moyenne, des brouards repoussés et des agneaux d'herbe précoces» établi dans le cadre du dispositif Inosys réseau d'élevage ovins Bourgogne-Auvergne.

## Création d'un atelier de 300 brebis en production d'agneaux de bergerie dans une exploitation de grandes cultures avec des sols à faible potentiel

Catherine BONIN, Alysé,  
[c.bonin@yonne.chambagri.fr](mailto:c.bonin@yonne.chambagri.fr)

Sur une exploitation de 160 ha, création d'une troupe de 300 brebis avec production d'agneaux de bergerie. L'atelier ovin valorise des couverts végétaux et permet une économie d'intrants grâce à l'apport de fumier sur les grandes cultures.

### L'exploitation initiale

160 ha de grandes cultures => rotation : colza, blé, orge de printemps, escourgeon.

Rendement moyen blé : 6 t/ha.

Prix du blé : 140 €/t

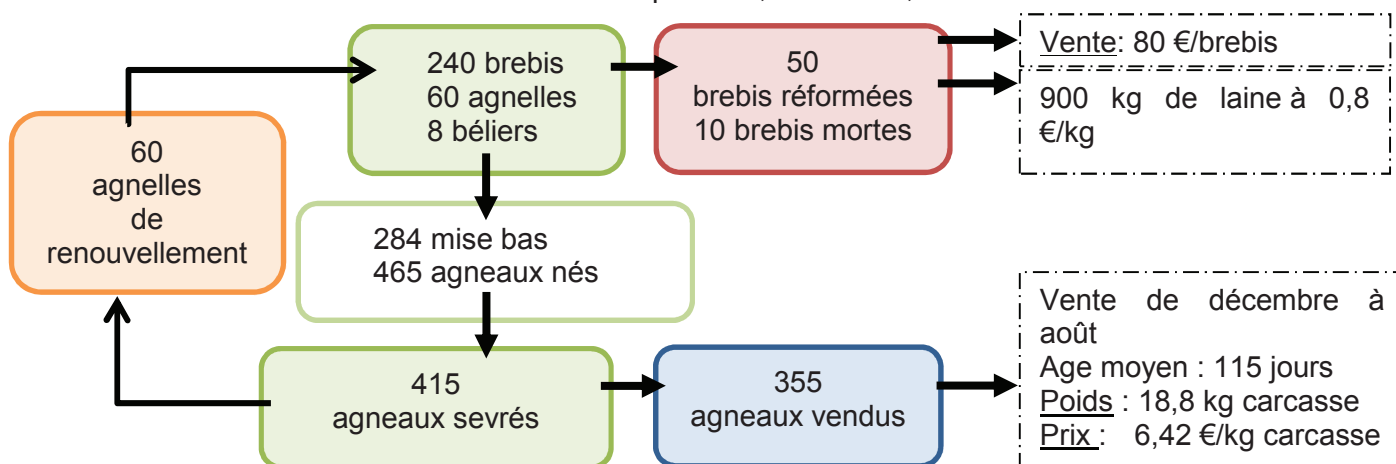
### Les moyens de production nécessaires pour créer l'atelier

- **Surface fourragère**: 25 ha.
- **Luzerne** 7 ha, prairie temporaire fauchée 7 ha, prairie temporaire pâturée 11 ha
  - La luzerne et les prairies temporaires fauchées sont implantées pour 3 ans. Les prairies pâturées destinées à rester en herbe sont clôturées avec du grillage.
- **Cheptel** : 300 brebis de race Ile-de-France (240 brebis, 60 agnelles)
- **Bâtiments** : bergerie de 30m sur 26m avec 2 couloirs d'alimentation, hangar de stockage de 18m x 10m + un auvent de 3m.
- **Matériel** : La récolte des fourrages et l'épandage sont réalisés en CUMA ou par entreprise
  - Une dérouleuse pailleuse, un plateau fourrager

### La conduite du troupeau

#### Reproduction

Les mises bas se déroulent en 3 lots : septembre, novembre, février



Création d'un atelier de 300 brebis en production d'agneaux de bergerie dans une exploitation de grandes cultures avec des sols à faible potentiel

## Alimentation

Pâturage à partir d'avril. Les lots sont entrés en bergerie 40 jours avant le début d'agnelage. Les agnelles sont mises à l'herbe mi-juillet quand le lot qui agnelle en septembre entre en bergerie.

En automne le troupeau peut pâturer les couverts.

Les agneaux sont finis avec un mélange composé de 60 % des céréales et 40 % d'aliments complémentaires. La consommation est de 90 kg par agneau.

*Besoins en fourrage stocké : 240 kg de luzerne et 115 kg de foin de pré par brebis.*

*Besoins en aliments par brebis : 135 kg uniquement des céréales*

*Besoins en aliments pour le couple mère et agneau : 260 kg.*

## Les résultats économiques

**Produits : 52 840 €**

Ventes agneaux	355 * 120,7 €	42 900 €
Réformes brebis	50 * 80 €	4 000 €
Réformes béliers	3 * 90 €	270 €
Aide ovine	300 * 22 €	6 600 €
Laine	900 kg * 0,8 €	720 €
Achat béliers	3 * 550 €	-1 650 €

**Charges opérationnelles : 24 100 €**

Alimentation		17 400 €
Frais divers élevage		5 100 €
	<i>Dont sanitaire 2 100 €</i>	
Surfaces fourragères		1 600 €

<p><b>Marge brute atelier : 28 740 €</b>  <b>Soit 96 €/brebis ou 1 150 €/ha</b>  <b>herbe</b></p>
---

## Les investissements

### Exemple d'investissements

Investissements	caractéristiques	montant
Bergerie multi chapelle et aménagement	30m * 26m	105 600 €
Hangar	18m * 13m	16 400 €
300 brebis et 8 béliers	Ile de France	49 400 €
1 540 m de clôture		
Piquets		2 080 €
Grillage		1 350 €

# Repenser son projet pour gagner en autonomie

Aurore GÉRARD, *Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or*,  
[aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr](mailto:aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr)  
Christophe RAINON, *Chambre d'Agriculture de la Nièvre*,  
[christophe.rainon@nievre.chambagri.fr](mailto:christophe.rainon@nievre.chambagri.fr)

L'exploitation DELOBBE compte historiquement quelques 500 brebis de race Ile-de-France conduites en agriculture conventionnelle, une tentative de conversion en AB de cet atelier au moment de celle des terres n'ayant pas donné satisfaction.

La première année d'installation a été l'occasion pour Samuel de développer l'atelier porc et d'évaluer les atouts mais aussi les limites de son système en termes de cohérence et de temps de travail. Il a évalué la main-d'œuvre nécessaire pour transformer et commercialiser une quinzaine de porcs et l'importance de l'aide de son père retraité, aide donc non pérenne pour cette activité.

Désormais l'éleveur souhaite faire évoluer l'atelier ovin pour qu'il soit davantage en cohérence avec ses aspirations.

- Assurer la croissance encore à venir de l'atelier porc sur l'exploitation et concilier le travail sur les deux ateliers
- Préserver sa vie de famille
- Pouvoir assurer l'ensemble du travail seul en simplifiant la conduite, notamment pas d'agnelages pendant les périodes d'abattage/transformation des porcs
- Gagner en autonomie alimentaire,
- Convertir peut-être aussi en Bio, l'atelier ovin

## Trouver une race plus rustique

Afin de concilier l'ensemble de ces objectifs et de maximiser l'autonomie de la structure, nous avons simulé un changement de race qui se ferait par absorption (le simple croisement ne permettant pas de s'affranchir totalement des achats d'aliments à l'extérieur).

La race Charmoise, moins exigeante en temps de travail et en alimentation et pour laquelle l'éleveur a des affinités a été retenue.

Ce choix se justifie sur les critères suivants (source GEODE) :

- Bonne aptitude au désaisonnement naturel, indispensable pour maintenir deux périodes d'agnelage (interdiction de traitement hormonal en AB)
- Rustique et bien conformée qui valorise au mieux les ressources fourragères, capable de puiser sur ses réserves corporelles au besoin
- Croissance lente donc adaptée à la production d'agneaux d'herbe
- Couleur de viande « claire » même pour des agneaux "tardifs" à l'herbe

## Comparaison des moyens de production

	Système actuel	Simulation
UMO	1.3 dont 0.3 bénévole	1.0
SAU	102	102
SFP dont PT	71.1 dont 43.3 PT	71.1 dont 43.3 PT
Grandes Cultures	28.1	28.1
Taille du troupeau EMP	504	453
Nb agnelages	454	415
Nb porcs	15	30
Chargement (UGB / ha SFP)	1.3	0.8
Surfaces pâturées printemps (ha)	47	32
Surfaces fauchées (ha)	24	39

Dans la simulation, la main-d'œuvre bénévole a été supprimée puisque son objectif est de dimensionner **un outil de travail viable et vivable pour une personne seule**.

L'assolement reste inchangé : 71 ha d'herbe dont 43 ha de PT et 28 ha de grandes cultures avec production de mélanges épeautre / féverole et triticales / pois ainsi que d'avoine de printemps dédiés à l'intraconsommation (ovins). Le blé tendre est vendu.

Dans la simulation, 3 ha de PP sont attribués aux porcs contre 1 ha actuellement.

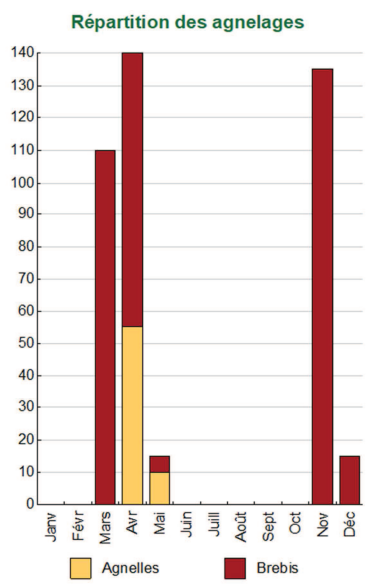
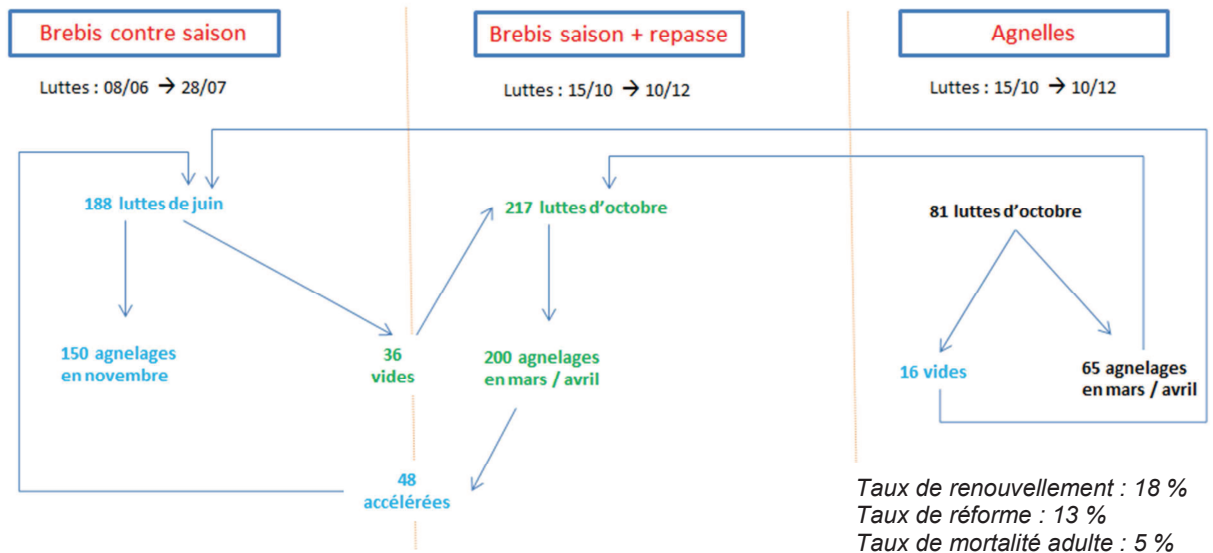
Le cheptel ovin a été diminué de 50 brebis et la productivité numérique de près de 25 % (de 1.23 à 0.94). Le chargement diminue fortement, et dans le même temps, l'effectif de porc augmente de 15 à 30 animaux produits/transférés/commercialisés en direct par an.

Les conduites de reproduction les plus fréquentes en AB sont de type « une mise bas par an » avec une période d'agnelage plus ou moins étalée pour valoriser au maximum l'herbe et éviter d'avoir recours à l'achat d'aliments très onéreux. Dans cette exploitation, pour des raisons de taille de troupeau et de fractionnement du travail, les deux périodes d'agnelage associant saison et contre-saison sont conservées. Afin de maintenir une égale répartition entre printemps et automne il est nécessaire pour la lutte de printemps d'accélérer une cinquantaine de brebis agnelées.



## Schéma de fonctionnement de la nouvelle troupe ovine

450 EMP – 486 FDR - 415 agnelages



Les agnelages restent répartis sur deux périodes d'égale importance :

- Un lot de brebis est mis en lutte à contre-saison pour un agnelage en novembre. Fin août, des échographies permettent de trier les brebis vides.
- Un lot de brebis ainsi que les repasses et le lot d'agnelles luttent d'octobre à décembre.

Des périodes de lutte courte (2 à 3 cycles) pour grouper au maximum les agnelages afin de :

- Ne pas empiéter sur les temps de travail prévus pour l'atelier porc.
- Eviter la fatigue générée par un agnelage "qui traîne" (en mai notamment).

Afin d'assurer le renouvellement, 54 agnelles de l'agnelage de novembre seront conservées. Le solde devra être trié sur l'agnelage de printemps avec une vigilance particulière puisque ces animaux agnelont à 13 mois environ.

Le renouvellement du haras de 11 béliers implique l'achat de 3 béliers par an.

## Résultats techniques

### Les résultats de reproduction par lot

Périodes d'agnelage	Nov /dec	Mars /avril	Mars / avril
Descriptif des lots	Brebis contre-saison	Brebis +repassé 1 <sup>er</sup> lot	Agnelles
Nb brebis en lutte	188	217	81
Fertilité	80 %	92 %	80 %
Brebis agnelées	150	200	65
Prolificité	112 %	112 %	100 %
Agneaux nés	168	224	65
Mortalité agneaux	7 %	7 %	7 x%
Agneaux morts	12	16	5
Agneaux élevés	156	208	60

### Les résultats troupeau

Nb brebis	450		
Nombre d'agnelages	415	Taux mises bas	92 %
Nombre d'agneaux nés	457	Prolificité	110 %
Nombre d'agneaux morts	32	Mortalité	7 %
Nombre d'agneaux élevés	424	Productivité Numérique	94 %
dont agnelles renouvellement	81		
dont agneaux boucherie	343		

Malgré une mortalité des agneaux plus faible, la baisse de prolificité à 110 % entraîne une productivité numérique inférieure à 1 agneau par brebis (contre 1.23 dans le système actuel).

## Alimentation

Le calcul des rations vise à l'autonomie alimentaire hormis les CMV et la poudre de lait.

Le mélange triticales / pois équilibre les rations brebis (primipares et multipares) et celui épeautre / féverole celles des agneaux et agnelles de renouvellement. L'avoine de printemps est utilisée pour les béliers, les brebis de réforme et le flushing.

Pour assurer l'autonomie, la totalité des mélanges céréales- protéagineux (27 et 26 T) ainsi que la moitié de l'orge (4 T) sont nécessaires.

L'éleveur ne souhaitant pas faire d'enrubannage, la réintroduction de la luzerne dans les rotations n'a pas été retenue. Les prairies riches en légumineuses permettent toutefois un apport supplémentaire de protéines dans les rations.

Les agneaux de bergerie sont vendus en mars-avril et ont consommé 85 kg de concentrés. Les agneaux d'herbe sont complétés uniquement après sevrage et commercialisés en août (180 j en moyenne) en ayant consommé 60 kg de concentrés. Les agnelles de renouvellement sont complétées au pré.

	Système actuel	Simulation
<b>Fourrages stockés (kg MS / brebis)</b>	212	179
<b>Concentrés (kg / EMP)</b>	214	118
<b>dont concentrés prélevés (%)</b>	48	97
<b>Solde sur coût alimentaire (€ / EMP)</b>	111	81

Le rationnement du troupeau a permis d'économiser 96 kg de concentrés par brebis et de doubler l'autonomie sur ce poste. La baisse de productivité induit une diminution du solde sur coût alimentaire de 30 €.

## Résultats économiques :

		Système actuel	Simulation
<b>PRODUIT OVIN</b>	Productivité numérique	1.23	0.94
	Prix de vente des agneaux (€)	6.58	7.10
	Poids des agneaux (kg)	21.0	16.5
	Nb agneaux vendus	509	343
	Aide ovine (€)	14 626	10 350
	Marge brute / brebis (€/EMP)	105	90
<b>AUTRES AIDES</b>	Aide AB (€)	7 216	5 980
<b>SURFACE FOURRAGERE</b>	Ventes	650	7 000
<b>HORS SOL</b>	Produits	17 406	36 000
<b>CHARGES OPE OVINS</b>	Concentrés (€ / UGB)	317	218
	Frais vétérinaires (€ / UGB)	68	54
	Frais d'élevage (€ / UGB)	29	35
<b>CRITERES ECO</b>	Disponible (€)	32 634	22 909
	EBE (€)	59 524	49 014
	EBE / PB (%)	35	33

Le produit ovine passe de 55 % du PB à 36 % car, bien que les agneaux soient vendus plus chers au kg, la diminution d'effectif, de productivité numérique et de poids impacte sévèrement le montant des ventes. Les tarifs indiqués sont ceux de vente des agneaux en circuit bio classique.

Une partie de vente directe, notamment avec la clientèle déjà constituée de l'éleveur serait un plus.

L'aide ovine d'un montant de plus de 30 € par brebis en 2017 a été ramenée à 23 € dans la simulation suite aux nouvelles réglementations (soit 3 352 € en moins pour 450 brebis éligibles).

L'aide au maintien en agriculture biologique devrait également disparaître, soit une perte de 7 216 €. Dans le même temps, l'exploitation pourra bénéficier de l'aide à la conversion bio sur les 46 ha de prairies qui n'étaient pas convertis (soit 5 980 € pendant 3 ans).

L'adoption d'une race plus rustique en maximisant l'autonomie diminue les charges opérationnelles de près de 100 € / UGB. En plus de l'alimentation, les frais vétérinaires sont réduits de 20 % grâce au plus petit format des animaux et à une diminution des interventions notamment en période d'agnelage.

La baisse de chargement permet de vendre du foin (7 000 €).

**Avec 32 % d'EBE / PB, l'efficacité économique de la structure reste bonne, mais l'EBE et le revenu disponible diminuent de 10 000 €.**

**Avec 0.3 UMO en moins et alors que l'atelier porc augmente, le cheptel ovin est nécessairement redimensionné. Le troupeau plus facile à conduire, moins exigeant en temps de travail et en alimentation combiné avec une baisse de la productivité et du chargement devient totalement autonome en fourrages et en concentrés.**

### Quelques points importants du cahier des charges Agriculture Biologique en production ovine à retenir !

- ↻ Les agneaux biberon ne peuvent pas être valorisés en AB.
- ↻ L'alimentation doit être entièrement bio et reposer sur une utilisation maximale du pâturage.
- ↻ Pour les herbivores, au moins **60 %** des aliments doivent provenir de l'unité de production elle-même ou d'autres exploitations biologiques de la même région.
- ↻ Au moins **60 % de la matière sèche de la ration journalière** des herbivores provient de fourrages grossiers, frais, séchés ou ensilés. Ce pourcentage peut descendre à 50 % sur les 3 premiers mois de lactation.
- ↻ Interdiction des traitements hormonaux
- ↻ La lutte contre les maladies passe en priorité par la mise en place de mesures de prévention.
- ↻ En dehors des vaccinations, des traitements antiparasitaires et des plans d'éradication obligatoires, le nombre de traitements à base de médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou d'antibiotiques est plafonné par période de 12 mois (1 traitement si le cycle de vie est inférieur à 1 an, 3 traitements sinon)



## Café-débat - Comment intéresser davantage les éleveurs aux actions collectives ?

Marina Cholton et Amandine Menet – Institut de l'Élevage

[marina.cholton@idele.fr](mailto:marina.cholton@idele.fr) [amandine.menet@idele.fr](mailto:amandine.menet@idele.fr)

Mélanie Gracieux – APCA

[melanie.gracieux@apca.chambagri.fr](mailto:melanie.gracieux@apca.chambagri.fr)

Les activités de démonstration, comme cette Rencontre Technique Ovine de Bourgogne, sont des journées/moments/temps privilégiés pour, entre acteurs du monde agricole, échanger et partager des connaissances, des innovations. Mais au final qu'en retiennent les éleveurs et comment les intéresser d'avantage à ce type d'événements, comment faire pour qu'ils soient plus nombreux à se déplacer ?

### Les fermes de démonstrations étudiées au niveau européen

Le projet européen PLAID (Peer to peer learning accessing innovation through demonstration : <http://www.plaid-h2020.eu/> ) est conçu pour encourager les agriculteurs et les salariés à adopter les innovations. L'Institut de l'Élevage en partenariat avec l'APCA étudie et analyse des réunions, des portes ouvertes, des journées techniques. Ces activités de démonstration sont perçues par les agriculteurs, les conseillers, les chercheurs et les membres du secteur agricole comme des opportunités précieuses pour cet échange de connaissances, cette découverte des innovations et également pour l'entretien du lien social.

### La Rencontre technique ovine de Bourgogne comme support

Dans le cadre du réseau INOSYS, la Rencontre technique ovine du 27 Septembre a été choisie pour comparer les objectifs du point de vue des différents organisateurs avec ceux des participants/visiteurs en leur demandant ce qu'ils retiennent de l'évènement.

L'objectif est de pouvoir ensuite proposer des pistes d'amélioration pour de futures activités de démonstration de ce type.

### Un café débat pour échanger sur les besoins et attentes des éleveurs

Le café débat est un lieu de discussion et d'échange en petits groupes d'éleveurs pour cerner au mieux les attentes et besoins afin d'améliorer la qualité de cette journée et de mobiliser davantage les éleveurs.

#### Exemple de questions :

*Pourquoi êtes-vous venu à cette journée ?*

*Que recherchez-vous dans ce type de journée ?*

*En quoi cela a fait écho à votre propre pratique ?*

*Qu'est-ce qui vous sera utile sur vos exploitations ?*

*Pensez-vous parler de cette journée autour de vous ? Si oui, à qui ?*



# Travailler sereinement avec des brebis

**Cette 13<sup>ème</sup> Rencontre Technique Ovine de Bourgogne est placée sous le signe du bien-être au travail.**

Samuel Delobbe, éleveur dans la Nièvre, nous accueille sur son exploitation de 100 ha avec 500 brebis et un atelier de porc plein air.

Après 13 années de salariat, Samuel a choisi de reprendre la ferme familiale et d'assurer seul le travail sur les deux ateliers. Pour une qualité de vie satisfaisante, il veut simplifier la conduite du troupeau ovin, entame une réflexion sur la mise en place d'un parc complet de contention et a récemment acheté un chien de troupeau.

## 6 ateliers techniques sont proposés :

- Préserver sa santé avec un parc de contention
- Aménager d'anciens bâtiments pour travailler plus facilement
- Simplifier le suivi de la troupe avec OVITEL/OVICLIC
- Se faire remplacer
- Installer son projet
- Repenser son projet pour gagner en autonomie

Ainsi qu'un atelier d'échanges sur la question de la mobilisation des éleveurs dans des actions techniques collectives.



## Édité par :

Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté  
Site Bretenière - 1, rue des Coulots - 21110 BRETENIERE

Septembre 2018

Réf. 00 18 601 024

©Lucie Legroux (CRA Bourgogne Franche-Comté)

INOSYS RESEAUX D'ELEVAGE :  
un dispositif partenarial associant  
des éleveurs et des ingénieurs de  
l'Institut de l'Élevage et des  
Chambres d'Agriculture pour  
produire des références sur les  
systèmes d'élevages.

